

JOURNAL OFFICIEL

de la République du Mali

Paraissant deux fois par mois

SOMMAIRE GENERAL

Actes de la République

756

Avis et Communications

791

Annonces

791

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

PRIX 300 F.CFA

SOMMAIRE ANALYTIQUE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

Décrets - Arrêtés - Décisions

Lettres - Notes de services

PRESIDENCE DU COMITE DE TRANSITION POUR LE SALUT DU PEUPLE

12 NOV. 1991 - DECRET N°91-393/P-CTSP portant
création de la Commission
Nationale Préparatoire des
Elections..... 756

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

08 NOV. 1991 - ARRETE N°91-4862/MAT-CAB
portant ouverture et fermeture
de la campagne référendaire... 757

- ARRETE N°91-4863/MAT-CAB
portant ouverture et clôture de
la campagne électorale pour les
élections municipales.....

- ARRETE N°91-4864/MAT-CAB
portant ouverture et clôture de
la campagne électorale pour les
élections législatives.....

- ARRETE N°91-4865/MAT/CAB
portant ouverture et clôture de
la campagne électorale pour les
élections présidentielles.....

DISTRICT DE BAMAKO

MAIRIE COMMUNE I

30 SEPT 1991 - DECISION N°26/CI.DB portant
création d'une commission
administrative chargée de
l'élaboration des listes
électorales.....

MAIRIE COMMUNE III

- DECISION N°019/DS.M.C.III.DB
portant constitution de la
commission administrative pour
les élections.....

COMMUNE IV

28 SEPT 1991 - DECISION N°24/C4.DB portant création d'une commission administrative chargée de la révision des listes électorales de la commune IV du District de BAMAKO..... 759

REGION DE KAYESCERCLE DE BAFOLABECERCLE DE BAFOLABE

26 AOUT 1991 - DECISION N°087/CB portant création de la Commission Administrative chargée de la révision des Listes Electorales 759

ARRONDISSEMENT CENTRAL DE BAFOLABE

19 OCT. 1991 - DECISION N°001/ACB portant nomination des membres de la Commission de distribution des Cartes Electorales..... 760

- DECISION N°002/ACB portant désignation des Emplacements Spéciaux réservés pour l'Apposition des Affiches Electorales..... 760

ARRONDISSEMENT DE BAMAFÈLE

10 SEPT 1991 - DECISION N°03/A.B portant la mise en place de la Commission de Distribution des Cartes Electorales..... 761

10 OCT. 1991 - DECISION N°05/A.B portant désignation des Emplacements Spéciaux réservés pour l'Apposition des Affiches Electorales dans l'Arrondissement..... 761

ARRONDISSEMENT DE DIAKON

28 AOUT 1991 - DECISION N°03/A.D portant mise en place de la commission administrative de distribution des Cartes Electorales..... 761

29 SEPT 1991 - DECISION N°3/A.D portant désignation des Emplacements Spéciaux réservés pour l'Apposition des Affiches Electorales..... 761

ARRONDISSEMENT DE GOUNDARA

28 AOUT 1991 - DECISION N°001/A.G. portant la mise en place de la commission de distribution des Cartes Electorales..... 762

- DECISION N°002/A.G portant Emplacements Spéciaux réservés pour l'Apposition des Affiches Electorales..... 762

ARRONDISSEMENT DE KOUNDIAN

30 AOUT 1991 - DECISION N°003/CB portant création de la Commission de distribution des Cartes Electorales..... 762

20 AOUT 1991 - DECISION N°004/A.K. portant désignation des Emplacements Spéciaux réservés aux Affiches Electorales..... 762

ARRONDISSEMENT DE KOUSSANE

03 OCT. 1991 - DECISION N°001/CK AKO portant nomination des membres de la Commission de distribution des Cartes Electorales..... 763

ARRONDISSEMENT DE LONTOU

30 OCT. 1991 - DECISION N°001/AL portant nomination des membres de la Commission de distribution des Cartes Electorales..... 763

ARRONDISSEMENT DE MAHINA

31 AOUT 1991 - DECISION N°003/AM-91 portant nomination des membres de la Commission de distribution..... 763

ARRONDISSEMENT DE OUALIA

28 AOUT 1991 - DECISION N°011/A.O portant création de la Commission de distribution des Cartes d'Electeurs..... 763

- DECISION N°002/A.O portant désignation des Emplacements Spéciaux des Affiches Electorales..... 763

ARRONDISSEMENT DE OUSSOUBIDIAGNA

15 OCT. 1991 - DECISION N°150/AO portant création de la Commission de distribution des Cartes Electorales..... 764

- DECISION N°152/AO portant désignation des Emplacements Spéciaux relatifs aux Affiches Electorales..... 764

CERCLES DE KAYESARRONDISSEMENT D'AMBIDEDI

03 OCT. 1991 - DECISION N°01/A.A portant nomination des Membres de la Commission de distribution des Cartes Electorales..... 764

ARRONDISSEMENT D'AOUROU

03 OCT. 1991 - DECISION N°005/A.AO portant nomination des Membres de la Commission de distribution des Cartes Electorales..... 764

ARRONDISSEMENT CENTRAL DE DIADIOUMBERA

03 OCT. 1991 - DECISION N°014/AC portant nomination des membres de la Commission de distribution des Cartes Electorales..... 765

ARRONDISSEMENT DE DIADIOUMBERA

03 OCT. 1991 - DECISION N°003/AD portant nomination des membres de la Commission de distribution des Cartes Electorales..... 765

ARRONDISSEMENT DE DIALLAN

28 AOUT 1991 - DECISION N°001/AD portant création de la Commission de distribution des Cartes d'Electeurs.....

- DECISION N°002/A.D portant désignation des Emplacements Spéciaux des Affiches Electorales..... 765

ARRONDISSEMENT DE DIAMOU

03 OCT. 1991 - DECISION N°02/AD portant nomination des membres de la Commission de distribution des Cartes Electorales..... 765

MAIRIE DE LA COMMUNE DE KAYES

04 OCT. 1991 - DECISION N°043/M.K portant nomination des membres de la commission de distribution des Cartes Electorales..... 766

17 AOUT 1991 - DECISION N°19/CK portant mise en place des Commissions Administratives Chargées de la Révision des Listes Electorales..... 766

ARRONDISSEMENT DE SADIOLA

03 OCT. 1991 - DECISION N°005/AS portant nomination des membres de la commission de distribution des Cartes Electorales..... 766

ARRONDISSEMENT DE SAME

04 OCT. 1991 - DECISION N°01/AC portant nomination des membres de la commission de distribution des Cartes Electorales..... 766

ARRONDISSEMENT DE SEGALA

04 OCT. 1991 - DECISION N°04/AS portant nomination des membres de la commission de distribution des Cartes Electorales..... 766

REGION DE KOULIKIROCERCLE DE KATIARRONDISSEMENT DE BAGUINEDA

03 OCT. 1991 - DECISION N°370/A.B/CKTI portant création de commission administrative chargée de la révision des listes électorales..... 767

- DECISION N°371/A.B/CKTI portant création d'une commission de distribution des cartes électorales..... 768

- DECISION N°372/AB/CKTI portant identification des emplacements pour l'apposition des affiches électorales..... 768

CERCLE DE BANAMBA

15 AOUT 1991 - DECISION N°005/CBba de divers Arrondissements portant composition des commissions Administratives chargées de la révision des listes électorales..... 768

04 OCT. 1991 - DECISION N°007/CB de divers Arrondissements portant nomination des membres des bureaux de vote..... 769

ARRONDISSEMENT CENTRAL DE BANAMBA

01 OCT. 1991 - DECISION N°001/C.C BBA portant création de la Commission de distribution des Cartes d'électeur au niveau de l'Arrondissement Central..... 775

- NOTE DE SERVICE N°062/ACB relative aux emplacements des Affiches Electorales..... 775

ARRONDISSEMENT DE BORON

09 OCT. 1991 - DECISION N°001/A.D portant création d'une commission de distribution des cartes d'électeur..... 775

CERCLE DE KATI

02 SEPT 1991 - DECISION N°01/MK portant création d'une commission administrative..... 775

10 OCT. 1991 - DECISION N°02/MK Portant création d'une commission de distribution des cartes électorales..... 776

12 OCT. 1991 - DECISION N°03/MK fixant les emplacements réservés à l'apposition des affiches électorales dans la commune de kati..... 776

ARRONDISSEMENT CENTRAL DE KATI

04 OCT. 1991 - DECISION N°85/AC.KTI portant création de la commission administrative..... 776

- DECISION N°86/AC.KTI portant création d'une commission chargée de la répartition des cartes électorales de l'Arrondissement Central..... 777

- DECISION N°87 AC.KTI portant identification des emplacements réservés apposition affiches électorales..... 777

ARRONDISSEMENT DE KALABAN-CORO

21 AOUT 1991 - DECISION N°001/AKB portant création d'une commission administrative des élections..... 777

04 OCT. 1991 - DECISION N°002/AKB portant création d'une commission de distribution des cartes électorales..... 777

- DÉCISION N°003/AKB portant identification emplacements réservés apposition affiches électorales..... 778

ARRONDISSEMENT DE KOUROUBA

- 14 AOÛT 1991 - NOTE DE SERVICE N°001/AK.CK portant création d'une commission administrative..... 778

- 04 OCT. 1991 - DÉCISION N°004/AK.CK portant création d'une commission de repartition des cartes électorales de l'Arrondissement..... 778

- DÉCISION N°005/AK.C.KTI portant identification des emplacements réservés pour l'apposition des affiches électorales..... 779

ARRONDISSEMENT MEDINA-SAKO

- 02 AOÛT 1991 - DÉCISION N°2/AM-S portant création d'une commission administrative de distribution des cartes électorales..... 779

- NOTE DE SERVICE N°110/AM-S/91 relative aux emplacements réservés à l'apposition des affiches électorales..... 779

ARRONDISSEMENT DE NEGALA

- 11 OCT. 1991 - DÉCISION N°55/A.N portant création de la commission administrative chargée de la révision officielle..... 780

- DÉCISION N°58/A.N portant création de la commission de la distribution des cartes électorales..... 780

- LETTRE N°59/A.N Communiquant l'emplacement des affichages..... 780

ARRONDISSEMENT DE OUELESSEBOUGOU

- 07 AOÛT 1991 - DÉCISION N°82/A.C portant création de la commission

administrative chargée de l'établissement des listes électorales..... 780

- 04 OCT. 1991 - DÉCISION N°92/A.C portant création de la commission chargée de la distribution des cartes électorales..... 781

- DÉCISION N°94/A.C portant choix des emplacements réservés à des affiches électorales..... 781

ARRONDISSEMENT DE SANANKOROBA

- 01 OCT. 1991 - LISTE portant identification emplacement réserve apposition affichages électorales..... 781

- DÉCISION N°003/AS-CK portant création d'une commission administrative 781

- DÉCISION N°004/AS-CK portant création d'une commission de repartition des cartes électorales de l'Arrondissement..... 782

ARRONDISSEMENT DE SEBETE

- 05 OCT. 1991 - DÉCISION N°002/AS portant création de la Commission de distribution des Cartes électorales..... 782

ARRONDISSEMENT DE SIBY

- 20 SEPT 1991 - DÉCISION N°002/AS.CKTI portant création de la commission administrative des élections de l'Arrondissement de Siby..... 782

- 04 OCT. 1991 - DÉCISION N°004/AS.CKTI portant fixation des emplacements spéciaux pour l'apposition des affiches électorales dans l'Arrondissement de Siby..... 783

ARRONDISSEMENT DE TOUKOROBA

- 24 AOÛT 1991 - DÉCISION N°009/ATCBA portant composition de la Commission de distribution des Cartes électorales

ARRONDISSEMENT DE TOUBA

02 OCT. 1991 - DECISION N°001/AT portant création et nomination des membres de la Commission de distribution des Cartes Electorales..... 783

REGION DE SEGOUCERCLE DE SEGOU

15 AOUT 1991 - NOTE DE SERVICE N°026/CS.SV portant mise en place d'une commission administrative..... 783

REGION DE MOPTICERCLE DE BANKASSARRONDISSEMENT CENTRAL

29 SEPT 1991 - DECISION N°001/AC.CBS portant création d'une commission administrative..... 784

- DECISION N°002/AC.CBS portant création d'une commission de distribution des cartes d'électeurs..... 784

- DECISION N°003/AC.CBS portant création d'une commission de Jugement..... 784

ARRONDISSEMENT DE BAYE

02 OCT. 1991 - DECISION N°045/AB-CBS portant création de la commission administrative au niveau de l'Arrondissement de Baye..... 785

- DECISION N°046/AB-CBS portant création de la commission de distribution des cartes électorales au niveau de l'Arrondissement de Baye..... 785

- DECISION N°047/AB-CBS portant création de la commission de Jugement au niveau de l'Arrondissement de Baye..... 785

ARRONDISSEMENT DE DIALLASSAGOU

07 OCT. 1991 - DECISION N°01/AD.CBS portant création d'une commission administrative pour la revision des listes électorales..... 786

- DECISION N°02/AD.CBS portant création d'une commission de Jugement électorale..... 786

- DECISION N°03/AD.CBS portant création d'une commission de distribution de cartes d'électeurs..... 786

ARRONDISSEMENT DE SEGUE

29 SEPT 1991 - DECISION N°77/AS.CBS portant désignation de la commission de révision des listes électorales..... 787

- DECISION N°78/AS/CBS portant désignation de la commission de distribution des cartes électorales..... 787

ARRONDISSEMENT DE SOKOURA

03 SEPT 1991 - DECISION N°039/AS-CBS portant création d'une commission de distribution des cartes d'électeurs dans les bureaux de vote..... 787

- DECISION N°040/AS-CBS portant création d'une commission administrative pour l'établissement des listes électorales..... 788

- DECISION N°041/AS-CBS portant création d'une commission de Jugement..... 788

REGION DE GAOCERCLE DE BOUREM

08 OCT. 1991 - DECISION N°010/CB portant nomination des membres de la commission administrative chargée de l'établissement des listes électorales et des cartes d'électeurs..... 788

- DECISION N°011/CB portant création de la commission administrative électorale..... 789

ARRONDISSEMENT CENTRAL

01 OCT. 1991 - DECISION N°04/AC-B portant nomination des membres de la commission administrative d'établissement de la liste électorale et des cartes d'électeurs..... 789

ARRONDISSEMENT ALMOUSTARAT

07 OCT. 1991 - DECISION N°011/AA.CB portant création d'une commission administrative..... 789

ARRONDISSEMENT DE DJEBOCK

28 AOÛT 1991 - DECISION N°02/AD portant création de la commission administrative 790

CERCLE DE GAO
COMMUNE DE GAO

02 SEPT 1991 - DECISION N°14/CPEG portant création d'une commission,.... 790

REGION DE GAOARRONDISSEMENT CENTRAL DE GAO

27 AOÛT 1991 - DECISION N°114/AC.S portant création d'une commission,.... 790

CERCLE DE BOUREMARRONDISSEMENT DE N'TILLIT

09 OCT. 1991 - DECISION N°01/A.N.T portant création d'une commission administrative..... 790

AVIS ET COMMUNICATIONSACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

· Décrets - Arrêtés Décisions	·
· Lettres - Notes de Services	·
·	·

PRESIDENCE DU COMITE DE
TRANSITION POUR LE SALUT DU
PEUPLE

DECRET N°91-393/P-CTSP PORTANT CREATION DE LA COMMISSION NATIONALE PREPARATOIRE DES ELECTIONS.

LE PRESIDENT DU COMITE DE TRANSITION POUR LE SALUT DU PEUPLE,

VU l'Acte Fondamental N°1/CTSP du 31 Mars 1991

VU l'Ordonnance N°91-074/P-CTSP du 10 Octobre 1991 portant Code Electoral ;

VU le Decret N°91-001/P-CTSP du 5 Avril 1991 portant nomination d'un Premier Ministre ;

VU le Décret N°91-208/P-CTSP du 26 Août 1991

portant nomination des membres du Gouvernement.

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES

D E C R E T E

ARTICLE 1ER / Il est créé une Commission Nationale chargée de la préparation du referendum et des élections présidentielles, législatives et municipales.

ARTICLE 2 / La Commission Nationale préparatoire des élections se compose ainsi qu'il suit :

PRÉSIDENT : Commandant Moussa DIABATÉ, Ministre de l'Administration Territoriale

MEMBRES :

MM - Bassary TOURE, Ministre de l'Economie et des Finances ;

Mamadou OUATTARA, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux ;

Sada DIARRA, Ministre de la Communication et de la Culture ;

Tieblé DRAME, Ministre des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur
Issa N'DIAYE, Ministre de l'Education Nationale

Colonel Tiécoura DOUMBIA, Ministre des Transports et des Travaux Publics ;

Le Président Directeur Général de l'Office National des Postes.

ARTICLE 3 / Un représentant de chaque candidat ou de chaque liste de candidats au fur et à mesure de l'enregistrement des candidatures, participe aux travaux de cette commission avec voix consultative.

ARTICLE 4 / La Commission Nationale préparatoire des élections est chargée, conformément aux dispositions du Code Electoral :

- d'assurer l'expédition des enveloppes
- de faire procéder à l'impression et à l'envoi des bulletins de vote, affiches et circulaires.

ARTICLE 5 / Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

BAMAKO, LE 12 NOVEMBRE 1991

LE PRÉSIDENT DU COMITE DE TRANSITION
POUR LE SALUT DU PEUPLE

LT-COLONEL AMADOU TOUMANI TOURE

LE PREMIER MINISTRE

SOUMANA SAKO

LE MINISTRE DE LA JUSTICE GARDE DES
SCEAUX

Mamadou OUATTARA

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE

COMMANDANT MOUSSA DIABATÉ

| MINISTRE DE L'ADMINISTRA- |
TION TERRITORIALE

N°91-4864/MAT-CAB PAR ARRÊTÉ EN DATE DU 08 NOVEMBRE 1991

ARTICLE 1ER / La campagne électorale pour les élections législatives est ouverte le Mercredi 20 Novembre 1991 et close le Samedi 21 Décembre 1991 à Zéro heure.

ARTICLE 2 / La campagne est suspendue pendant les journées des 1er et 8 Décembre 1991 pour permettre le bon déroulement du référendum et des élections municipales.

ARTICLE 3 / Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

N°91-4865/MAT/CAB PAR ARRÊTÉ EN DATE DU 08 NOVEMBRE 1991.

ARTICLE 1ER / La campagne électorale pour les élections Présidentielles est ouverte le Vendredi 6 Décembre 1991 et close le Samedi 4 Janvier 1992 à zéro heure.

ARTICLE 2 / La campagne est suspendue pendant les journées des 8 et 22 Décembre 1991 pour permettre le bon déroulement du référendum et des élections législatives.

ARTICLE 3 / Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

N°91-4862/MAT-CAB PAR ARRETE EN DATE DU 08 NOVEMBRE 1991

ARTICLE 1ER / La campagne référendaire pour l'approbation de la Constitution est ouverte le Vendredi 1er Novembre 1991 et close le Samedi 30 Novembre 1991 à zéro heure.

ARTICLE 2 / Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

N°91-4863/MAT-CAB PAR ARRETE EN DATE DU 08 NOVEMBRE 1991

ARTICLE 1ER / La campagne électorale pour les élections municipales est ouverte le Jeudi 21 Novembre 1991 et close le Samedi 7 Décembre 1991 à zéro heure.

ARTICLE 2 / La campagne est suspendue pendant la journée du 1er Décembre 1991 pour permettre le bon déroulement du référendum.

ARTICLE 3 / Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

DISTRICT DE BAMAKO COMMUNE I

DÉCISION N°26/CI.DB PORTANT CRÉATION D'UNE COMMISSION ADMINISTRATIVE CHARGÉE DE L'ÉLABORATION DES LISTES ÉLECTORALES.

ARTICLE 1ER / Il est créé en Commune I une Commission administrative chargée de l'élaboration des listes électorales, composée comme suit :

- Monsieur FOTIGUI TRAORE Mbre Dél.Sp.PRESIDENT

1 -"- SALIM CAMARA Représentant CNID MEMBRE

2 -"- ZANKE FANE " " "

3 -"- Gaétan Paul SIDIBE ADEMA "

4 -"- OUMAR TANGARA " " "

5 -"- YAYA COULIBALY " U D D "

6 -"- Seydou DIABATE " " "

7 -"- AMADOU BATHILY " U.S. R D A "

8 -"- MAMADOU FILY CAMARA " " "

9 -"-	DALLA DOUCOURE	"	P L M	"
10 "	Oumar M.MAIGA	"	"	"
11 "	MAHAMADOU KEITA	"	P S P	"
12 "	KALIFALA KOUYATE	"	"	"
13 "	OUMAR TAPILY	"	P U D P	"
14 "	ALIOU DIALLO	"	"	"
15 "	SIKA DIARRA	"	U F D	"
16 "	KALIFA DIAN SIDIBE	"	"	"
17 "	IDRISSA TRAORE	"	P D P	"
18 "	BAKARY COULIBALY	"	"	"
19 "	EL HADJ BA DIALLO	"	P D J	"
20 "	LAMINE TANGARA	"	"	"
21 "	HEWA DEMBELE	"	U F D P	"
22 "	ELY DABOU MOUNKORO	"	U P R	"
23 "	NIUKOUSSA SISSOKO	"	U P R	"

ARTICLE 2 / La Commission se réunit sur convocation de son Président.

ARTICLE 3 / La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistrée, et communiquée partout où besoin sera.

COMMUNE III

DÉCISION N°019/DS-M-C.III-DB PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR LES ÉLECTIONS.

ARTICLE 1ER / Dans le cadre des prochaines élections il est institué en Commune III du District de Bamako une Commission administrative composée comme suit chargée de la révision officielle des listes électorales.
Président : Mr. Fanta Mady KEITA Président de la Délégation Spéciale Commune III

Membres : - Parti pour l'Unité, la Démocratie et le Progrès (P.U.D.P)

MM - Djibril DIAKITE
- Adama KONE

Union pour la Démocratie et le Développement (U.D.D)

- MM - Moussa KEITA
- Drissa KEITA

Union Soudanaise pour le Rassemblement Démocratique Africain (U.S.R D A)

MM. Dr Hamidou BA
- Mamadou SARR

- ADEMA - Parti Africain pour la Solidarité et la Justice

MM - Mamadou Tiéssiry TRAORE
- Julius TOLO

- Congrès National d'Initiative Démocratique (C.N.I.D.)

MM - Moussa SISSOKO
- Moussa DABO

- Parti Progressiste Soudanais (P.S.P.)

MM - Birama TRAORE
- Moussa COULIBALY

- Union Pour la République (U.P.R.)

MM - Boubacar DIARRA
- Niougoussa SISSOKO

- Parti pour la Démocratie et le Progrès (P.D.P.)

MM - Ismaïla SY
- Mamadou DIAKITE

- Parti Démocratique pour la Justice (P.D.J.)

MM - Kalifa SIDIBÉ
- Samba FOFANA

- Parti du Renouveau Démocratique et du Travail (P.R.D.T.)

MM - El Hady Belco TOURE
- El Hadj Fafreba TRAORE

ARTICLE 2/ La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

COMMUNE IV

DÉCISION N°24/CA-DB PORTANT CRÉATION D'UNE COMMISSION ADMINISTRATIVE CHARGÉE DE LA RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES DE LA COMMUNE IV DU DISTRICT DE BAMAKO

ARTICLE 1ER/ Il est créé en Commune IV, une commission administrative chargée des opérations de révision des listes électorales.

ARTICLE 2/ Cette commission administrative se compose comme suit :

PRESIDENT : Mr. Faciqui DOUMBOUYA Mbre Dél.Sp.

MEMBRES :

MM - Bakary SAMAKE représentant U.S.R.D.A
- Madani KOUYATE " "

- Abdoulaye TRAORE " UFD

- Amadou DIABATE " "

- Michel COULIBALY " PSP

- Mamadou SISSOKO " "

- Tiéoulé KEITA " CNID

- Abdoul Aziz CISSE " "

- Souleymane KEBE " PUDP

- Mamadou BARRY " "

- Sidi KONE " PDP

- Amadou Kaba DIAKITE " "

- Ahmadoun Hamma LANDOURE RJP

- Mamadou DIAWARA " "

- Bassirou TRAORE " ADEMA

- Mamadou KANTE " "

- Diadié FOFANA " RDT

- Mahamadou Bambo DEMBELE " "

- Ibrahima DRAME " UPR

- Abdoulaye DRAME " PLD

- Djénémoussa DIAKITE " "

- Kécoulé KONATE " RMPC

- Mankanfing TRAORE " "

- Mamadi Balla KEITA RDP

- Yaya TRAORE " "

- Boubacar N'DONG " P.D

- Daouda KAMATE " "

ARTICLE 3/ La commission se réunira le 1er Octobre 1991 à partir de 9 heures

ARTICLE 4/ La commission dressera un procès-verbal à la fin des travaux de révision des listes électorales.

ARTICLE 5/ La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

REGION DE KAYES

CERCLE DE BAFOLABE

DÉCISION N°087/CB PORTANT CRÉATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE CHARGÉE DE LA RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES.

ARTICLE 1ER/ Il est créé au niveau de chaque Arrondissement de la Circonscription une structure dénommée COMMISSION ADMINISTRATIVE CHARGÉE DE LA RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES.

ARTICLE 2/ En l'absence de tout parti ou groupement politique également constitué à cette date dans certains Arrondissements

notamment ceux de Koundian, Oualia, Oussoubidiagna, Goundara et Diallan, la Commission Administrative de Révision des Listes Electorales est composée comme suit :

1°) ARRONDISSEMENT CENTRAL

Président : Le Chef d'Arrondissement

Membres : Fodé KEITA Représentant P.D.P

Abdramane BA -" U.S.R.D.A

Sidy Mohamed DIALLO R.D.P

Sébé KANE -" C.N.I.D.

Mady DEMBELE -" A.D.E.M.A

2°) ARRONDISSEMENT DE BAMAFÈLE

Président : Le Chef d'Arrondissement

Membres : Adama N'DIAYE Représentant A.D.E.M.A

Issa SISSOKO -" C.N.I.D

3°) ARRONDISSEMENT DE DIAKON

Président : Le Chef d'Arrondissement

Membres : Mody SISSOKO Représentant C.N.I.D

4°) ARRONDISSEMENT DE DIALLAN

Président : Le Chef d'Arrondissement

Membres : NEANT

5°) ARRONDISSEMENT DE GOUNDARA

Président : le Chef d'Arrondissement

Membres : NEANT

6°) ARRONDISSEMENT DE KOUNDIAN

Président : Le Chef d'Arrondissement

Membres : NEANT

7°) ARRONDISSEMENT DE MAHINA

Président : Le Chef d'Arrondissement

Membres : Fadamba SISSOKO Représentant ADEMA

Sambou SISSOKO -" C.N.I.D

Mamadou DIALLO -" U.S.R.D.A

Ibrahima TOUNKARA -" P.S.P

8°) ARRONDISSEMENT DE OUALIA

Président : Le Chef d'Arrondissement

Membres : NEANT

9°) ARRONDISSEMENT DE OUSSOUBIDIAGNA

Président : Le Chef d'Arrondissement

Membres : NEANT

ARTICLE 3/ La présente décision qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

ARRONDISSEMENT CENTRAL DE BAFLOULABÉ

DECISION N°001/ACB PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION DES CARTES ELECTORALES.

ARTICLE 1ER/ Il est créé dans l'Arrondissement Central de Bafoulabé, une commission dite commission de distribution de cartes électorales.

ARTICLE 2/ La Commission est composée de :

PRESIDENT : Le Chef d'Arrondissement Central

<u>Membres</u> : Moriké	SACKO	U.S.R.D.A
Mamadou	SACKO	U.S.R.D.A
Bira	MACALOU	P.D.P
Bouréma	MACALOU	P.D.P
Mamadou	MACALOU	R.D.P
Moussa Mady-	KEITA	R.D.P
Mamoudou	DIALLO	ADEMA
Mamadou	SISSOKO	ADEMA

ARTICLE 3/ La présente décision qui prend effet, pour compter de sa date de signature, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

DECISION N°002/ACB PORTANT DESIGNATION DES EMPLACEMENTS SPECIAUX RESERVES POUR APPPOSITION DES AFFICHES ELECTORALES.

ARTICLE 1ER/ Les emplacements spéciaux suivants sont reconnus sur le Territoire de l'Arrondissement Central et réservés pour apposition des affiches électorales.

- Bureaux Arrondissement Central
- Bureaux Secrétariat Cercle
- Ecoles A et B - Bafoulabé
- Marché Bafoulabé
- Bureau des Postes
- Campement Administratif
- Carrefour des Jeunes
- Places Publiques des villages
- Ecole de Ouassala
- Ecole de Sélinkégné
- Bibliothèque lecture publique

ARTICLE 2/ La présente Décision qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

ARRONDISSEMENT DE BAMAFELE

DECISION N°03/AB PORTANT LA MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION DES CARTES ELECTORALES.

ARTICLE 1ER/ Il est en place dans l'Arrondissement de Bamafélé une Commission dénommée Commission de Distribution des Cartes Electorales.

ARTICLE 2/ La Commission de Distribution est composée comme suit :

Chef d'Arrondissement Président
Demba DIAWARA Secrétaire Général Comité I
ADEMA Manantali
Mamadou KAMISSOKO Membre ADEMA Bamafélé
Issa SISSOKO Président Cellule CNID Manantali
Un Représentant de Chaque Village
Sékou BORE Secrétaire à l'organisation CNID

ARTICLE 3/ La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

ARRONDISSEMENT DE DIAKON

DECISION N°03/A.D PORTANT MISE EN PLACE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE DISTRIBUTION DES CARTES ELECTORALES.

ARTICLE 1ER/ Il est mis en place dans l'Arrondissement de DIAKON une Commission dénommée Commission Administrative de distribution des Cartes Electorales.

ARTICLE 2/ La Commission de distribution est composée comme suit :

- Le Chef d'Arrondissement Président
- Moustapha TIMITE Secr.Darrdt. Membres
- Robert KEITA Directeur Ecole "
- Mody SISSOKO Gérant Coopérative "
- Moussa TRAORE Chef Poste Médical "
- Moussa DEMBELE A.T.C "
- Sékouba SISSOKO Enseignant "
- N'Tio SAMAKE I.T.Y.F "

ARTICLE 3/ La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

DECISION N°05/A.B PORTANT DESIGNATION DES EMPLACEMENTS SPECIAUX RESERVES POUR L'APPOSITION DES AFFICHES ELECTORALES DANS L'ARRONDISSEMENT

ARTICLE 1ER/ Les lieux publics cités ci-après sont désignés comme emplacements spéciaux réservés pour l'apposition des Affiches Electorales.

Il s'agit de :

ECOLE : Bamafélé - Sollo - Kéniéba-Bafing, Manantali, Tondidji.

MARCHE DE : Bamafélé - Manantali - Sollo - Diokéli

- Direction structures Barrage - Cité des Cadres - Cité ouvrière
- Places publiques des villages
- Infirmerie Bamafélé
- Infirmerie Manantali.

ARTICLE 2/ La présente Décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera

DECISION N°3/A.D. PORTANT EMPLACEMENTS SPECIAUX RESERVES POUR L'APPOSITION DES AFFICHES ELECTORALES

ARTICLE 1ER/ Il est retenu sur le territoire de l'Arrondissement de Diakon, des emplacements spéciaux réservés pour l'apposition des affiches électorales.

ARTICLE 2/ Les emplacements et lieux ci-après sont retenus :

- Les bureaux de l'Arrondissement
- Le dispensaire de Diakon
- L'Ecole du village de Diakon
- La place publique du village de Diakon
- La place publique de Bendougou
- -" -" Trentimou
- -" -" Kembé
- -" -" Loumbama
- -" -" Sibindy
- -" -" Kandia
- -" -" Koury
- -" -" Madina
- -" -" Sangafé
- -" -" Kouroudinfing
- -" -" Doualé
- -" -" Diédigui-Kassé
- -" -" Kembélé

ARRONDISSEMENT DE GOUNDARA

DÉCISION N°001/A.G. PORTANT LA MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION DES CARTES ÉLECTORALES.

ARTICLE 1ER/ Il est mis en place dans l'Arrondissement de GOUNDARA, une Commission dénommée Commission de Distribution des Cartes Electorales.

ARTICLE 2/ La Commission de distribution est composée comme suit :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| Chef d'Arrondissement | Président |
| - Abdoulaye DEMBELE | Jeune Diplômé sans emploi..... Membre |
| - N'Faly KONOUTE | ancien élève -" |
| - Boubacar BA | Technicien d'Élevage -" |
| - Toutou KANOUTE | Village Dioufoyaba -" |
| - Un Représentant de chaque Village | -" |

ARTICLE 3/ La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

DÉCISION N°002/A.G. PORTANT EMBLEMES SPÉCIAUX RÉSERVES POUR L'APPOSITION DES AFFICHES ÉLECTORALES.

ARTICLE 1ER/ Il est retenu sur le territoire de l'Arrondissement de Goundara, des emplacements spéciaux réservés pour l'apposition des Affiches Electorales.

ARTICLE 2/ Les Emplacements et Lieux ci-après sont retenus :

- les bureaux de l'Arrondissement
- le Dispensaire Rural de Goundara
- l'Ecole de Toumbinasso
- la place publique de tous les villages de l'Arrondissement.

ARRONDISSEMENT DE KOUNDIAN

DÉCISION N°003/CB PORTANT CRÉATION DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION DES CARTES ÉLECTORALES

ARTICLE 1ER/ Il est créé au niveau de l'Arrondissement de KOUNDIAN une Commission chargée de la distribution des Cartes Electorales.

ARTICLE 2/ A défaut de représentant des partis Politiques, elle se compose comme suit :

Président : Le Chef d'Arrondissement.

Membres : Abdoulaye KEITGA Secrétaire d'Arrdt
Kégnéma KEITA Chef Sous-Secteur

O.D.I.P.A.C

Kagny KEITA Cultivateur à Sékotoding
Kékouta SISSOKO Chef Secteur de Base de Nanifara

Bakary Sayon SISSOKO Directeur d'Ecole Diakhaba

Makan DIENGO Directeur d'Ecole Lahandy

Mody KEITA Cultivateur à Kabada
Solima SISSOKO Cultivateur à Koundian.

DÉCISION N°004/A.K PORTANT DESIGNATION DES EMBLEMES SPÉCIAUX RÉSERVES AUX AFFICHES ÉLECTORALES.

ARTICLE 1ER/ Les lieux suivants sont désignés comme emplacements réservés aux Affiches Electorales :

- Les Bureaux de l'Arrondissement
- l'Ecole de KOUNDIAN
- les places publiques des villages

ARTICLE 2/ La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera

ARRONDISSEMENT DE KOUSSANE

DECISION N°001/CK.AKO PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION DES CARTES ELECTORALES.

ARTICLE I/ Il est créé au niveau de l'Arrondissement de Koussané une commission de distribution des cartes électorales.

ARTICLE II/ Cette commission est composée comme suit :

PRÉSIDENT: Le Chef d'Arrondissement ou son Représentant

MEMBRES : Deux Représentants de chaque liste.

ARTICLE III/ La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

ARRONDISSEMENT DE LONTOU

DECISION N°001/AL PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION DES CARTES ELECTORALES.

ARTICLE I/ Il est créé au niveau de l'Arrondissement de Lontou une commission de distribution des cartes électorales.

ARTICLE II/ Cette commission est composée comme suit :

PRÉSIDENT : Le Chef d'Arrondissement ou son Représentant

MEMBRES : Deux Représentant de chaque liste.

ARTICLE III/ La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

ARRONDISSEMENT DE MAHINA

DECISION N°003/AM-91 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION.

ARTICLE 1ER/ Les responsables et Personnes dont les noms suivent sont nommés membre de la Commission de distribution des Cartes Electorales.

- MM Le Chef d'Arrondissement Président
- Badon DIALLO Chef de Vil.Mahina Membres
 - Békaye SISSIKO Conseiller Vil.Mahina -"-
 - Aguibou TRAORE Conseiller Vil.Mahina -"-
 - Nouhou DIALLO Conseiller Vil.Mahima -"-
 - Cheick SISSOKO N°2 Conseil.Vil.Diallola
 - Séga FOFANA Chef Vil.Mahinanding -"-
 - Fousséyni TOURE Inf. de Santé Mahina -"-
 - Sambou SISSOKO Représentant CNID -"-
 - Fadamba SISSOKO Représentant ADEMA -"-
 - Mamadou Y.DIALLO Représentant US.RDA -"-
 - Sidi Badon DIALLO Représentant US.RDA "
 - Ibrahima TOUNKARA Représentant PSP -"-

ARTICLE 2/ La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

ARRONDISSEMENT DE OUALIA

DECISION N°002/A.O PORTANT DESIGNATION DES EMPLACEMENTS SPECIAUX DES AFFICHES ELECTORALES.

ARTICLE 1ER / Les lieux suivants sont désignés pour emplacements spéciaux réservés pour l'apposition des affiches électorales.

Il s'agit de :

- les Bureaux de l'Arrondissement
- la Gare du Chemin de Fer de Oualia
- l'Ecole de Oualia
- les places publiques des villages

ARTICLE 2 / La présente Décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

DECISION N°011/A.O PORTANT CREATION DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION DES CARTES D'ELECTEURS

ARTICLE 1ER/ Il est créé dans l'Arrondissement de Oualia une Commission de Distribution des Cartes d'Electeurs.

ARTICLE 2/ A défaut de partis politiques déclarés à ce jour, elle est composée comme suit :

Président : LE CHEF D'ARRONDISSEMENT

MEMBRES :

- Aboubacar DIA Chef Sous-Secteur O.D.I.P.A.C
- Nabidia SANOGO Chef Poste Vétérinaire
- Sékou DIAKITE Chef Centre Santé
- Mamadou DIALLO Chef District du C.F
- Sambou M. SISSOKO Surveillant Ecole Oualia.

ARTICLE 3/ La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

ARRONDISSEMENT DE OUSSOUBIDIAGNA

DECISION N°150/AO PORTANT CREATION DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION DES CARTES ELECTORALES.

ARTICLE 1ER/ Les membres de la Commission de distribution des Cartes Electorales sont désignés comme suit :

- | | |
|-------------|----------|
| - Mamadou | KEITA |
| - Négousson | DIARRA |
| - Békaye | TRAORE |
| - Ely | CISSE |
| - Abdoulaye | TRAORE |
| - Mamadou | TOUNKARA |

ARTICLE 2/ La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

DECISION N°152/A.O PORTANT DESIGNATION DES EMPLACEMENTS SPECIAUX RELATIFS AUX AFFICHES ELECTORALES.

ARTICLE 1ER / Les Emplacements Spéciaux ci-dessous indiqués sont créés aux fins d'Apposition des Affiches Electorales :

- Places Publiques niveau chaque village

- Bureaux Arrondissement
- Centres santé Tigana et Oussoubidiagna

ARTICLE 2 / La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

CERCLE DE KAYES

ARRONDISSEMENT D'AMBIDEDI

DECISION N°01/A.A PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION DES CARTES ELECTORALES.

ARTICLE I/ Il est créé au niveau de l'Arrondissement d'Ambidedi une commission de distribution des cartes électorales

ARTICLE II/ Cette commission est composée comme suit :

PRESIDENT : Le Chef d'Arrondissement ou son Représentant

MEMBRES : Deux Représentants de chaque liste.

ARTICLE III/ La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

ARRONDISSEMENT D'AOUROU

DECISION N°005/A.AO PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION DES CARTES ELECTORALES

ARTICLE I/ Il est créé au niveau de l'Arrondissement de Aourou une commission de distribution des cartes électorales.

ARTICLE II/ Cette commission est composée comme suit :

PRESIDENT : Le Chef d'Arrondissement ou son Représentant

MEMBRES : Deux Représentants de chaque liste

ARTICLE III/ La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

ARRONDISSEMENT CENTRAL DIADIOUMBERA**DECISION N°014/AC PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION DES CARTES ELECTORALES**

ARTICLE I/ Il est créé au niveau de l'Arrondissement de Diadioumbéra une commission de distribution des cartes electorales.

ARTICLE II/ Cette commission est composée comme suit :

PRESIDENT : Le Chef d'Arrondissement ou son Représentant

MEMBRES : Deux Représentant de chaque liste.

ARTICLE III/ La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

ARRONDISSEMENT DE DIADIOUMBERA**DECISION N°003/AD PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION DES CARTES ELECTORALES**

ARTICLE I/ Il est créé au niveau de l'Arrondissement de Diadioumbéra une commission de distribution des cartes electorales.

ARTICLE II/ Cette commission est composée comme suit :

PRESIDENT : Le Chef d'Arrondissement ou son Représentant

MEMBRES : Deux Représentants de chaque liste.

ARTICLE III/ La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

ARRONDISSEMENT DE DIALLAN**DECISION N°001/AD. PORTANT CREATION DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION DES CARTES D'ELECTEURS**

ARTICLE 1ER/ Il est créé dans l'Arrondissement de DIALLAN une Commission de distribuion des cartes d'électeurs.

ARTICLE 2/ La Commission de Distribution des Cartes d'Electeurs se compose comme suit :

PRESIDENT : LE CHEF D'ARRONDISSEMENT

MEMBRES : 1 - Anyassa ZEGUIME Chef S/Secteur O.D.I.K.

2 - Mamady dit Djicoura MALLE Chef Poste Médical

3 - Békaye K.SAMAKE Chef Poste Elevage

4 - Aly CAMARA Directeur Ecole

5 - Boubacar DIAWARA Président SID.CNID

ARTICLE 3/ La présente décision qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

DECISION N°002/A.D PORTANT DESIGNATION DES EMPLACEMENTS SPECIAUX DES AFFICHES ELECTORALES

ARTICLE 1ER / Les lieux ci-dessous sont désignés pour emplacements spéciaux des affiches electorales.

1°) - Les bureaux de l'Arrondissement

2°) - La façade Sud du Campement Administratif

3°) - L'Ecole de Diallan

4°) - Les places publiques de chacun des 25 villages.

ARTICLE 2 / La présente Décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

ARRONDISSEMENT DE DIAMOU**DECISION N°02/AD PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION DES CARTES ELECTORALES.**

ARTICLE 1ER/ Il est créé au niveau de l'Arrondissement de Diamou une commission de distribution des cartes electorales.

ARTICLE II/ Cette commission est composée comme suit :

PRESIDENT : Le Chef d'Arrondissement ou son Représentant

MEMBRES : Deux Représentants de chaque liste.

ARTICLE III/ La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

MAIRIE DE LA COMMUNE DE KAYES

DECISION N°043/M.K PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION DES CARTES ELECTORALES

ARTICLE 1ER/ Il est créé au niveau de la Mairie de Kayes une commission de distribution des cartes électorales.

ARTICLE II/ Cette commission est composée comme suit :

PRESIDENT : Le Maire de la Commune ou son Représentant

MEMBRES : Deux Représentants de chaque liste

ARTICLE III/ La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

DECISION N°19/CK PORTANT MISE EN PLACE DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES CHARGÉES DE LA RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES.

ARTICLE 1ER/ Il est mis en place au niveau de chaque Arrondissement et Commune de Kayes une Commission Administrative Chargée de la Révision Officielle des Listes Electorales.

ARTICLE 2/ La Commission Administrative est composée comme suit :

a) Dans la Commune :

PRESIDENT : Président Délégation Spéciale ou d'un membre de la Délégation Spéciale.

MEMBRES : Deux représentants de chaque Parti ou Groupement Politique légalement constitué.

b) Dans les Arrondissements :

PRESIDENT : Chef d'Arrondissement.

MEMBRES : Un Représentant de chaque Parti ou Groupement Politique légalement constitué.

ARTICLE 3/ Les commissions dresseront P.V de leurs opérations.

ARTICLE 4/ La nouvelle liste électorale établie sera déposée au secrétariat de la Mairie ou de l'Arrondissement pour être communiquée à tout requérant qui pourra la consulter ou en prendre copie sans la déplacer.

ARTICLE 5/ La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

ARRONDISSEMENT DE SADIOLA

DECISION N°005/AS PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION DES CARTES ELECTORALES

ARTICLE I/ Il est créé au niveau de l'Arrondissement de Sadiola une commission de distribution des cartes électorales.

ARTICLE II/ Cette commission est composée comme suit :

PRESIDENT : Le Chef d'Arrondissement ou son Représentant

MEMBRES : Deux Représentant de chaque liste.

ARTICLE III/ La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

ARRONDISSEMENT DE SAMÉ

DECISION N°01/AS PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION DES CARTES ELECTORALES

ARTICLE 1ER/ Il est créé au niveau de l'Arrondissement de Samé une commission de

distribution des cartes électorales.

ARTICLE II/ Cette commission est composée comme suite :

PRESIDENT : Le Chef d'Arrondissement ou son Représentant

MEMBRES : Deux Représentant de chaque liste

ARTICLE III/ La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

ARRONDISSEMENT DE SÉGALA

DECISION N°04/AS PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION DES CARTES ELECTORALES

ARTICLE I/ Il est créé au niveau de l'Arrondissement de Ségala une commission de distribution des cartes électorales.

ARTICLE II/ Cette commission est composée comme suit :

PRESIDENT: Le Chef d'Arrondissement ou son Représentant

MEMBRES : Deux Représentants de chaque liste.

ARTICLE III/ La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

DECISION N°20/CK PORTANT MISE EN PLACE DES COMMISSIONS DE JUGEMENT DES DEMANDES D'INSCRIPTIONS CONTESTÉES DEVANT LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE REVISION DES LISTES ELECTORALES.

ARTICLE 1ER/ Tout électeur dont l'inscription est contestée devant la commission administrative de révision des listes peut présenter ses observations devant la commission de jugement.

ARTICLE 2/ La Commission de Jugement est composée comme suit :

a) Dans la Commune : Les membres de la Commission Administrative, auxquels seront adjoints deux autres électeurs désignés par le Maire ou le Président de la Délégation Spéciale.

b) Dans les Arrondissements : Les membres de la Commission Administrative, auxquels seront adjoints deux autres électeurs désignés par le Chef d'Arrondissement.

La présidence de commission est assurée par les Chefs d'Arrondissement et le Maire.

ARTICLE 3/ Les décisions de la Commission de jugement doivent être motivées et consignées dans une colonne spéciale du registre de réclamation tenu au niveau de chaque arrondissement et Commune.

ARTICLE 4/ La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

REGION DE KOULIKORO

CERCLE DE KATI

ARRONDISSEMENT DE BAGUINEDA

DECISION N°370/A.B/CKTI PORTANT CREATION DE COMMISSION ADMINISTRATIVE CHARGEE DE LA REVISION DES LISTES ELECTORALES

ARTICLE 1ER / Il est créé au niveau de l'Arrondissement de Baguineda une commission chargée de la révision des liste électorales dite commission administrative.

ARTICLE 2 / Cette commission est composée de :

PRESIDENT : Bakary OUONOGO Chef d'Arrondissement

MEMBRES :

- Birama	SISSOKO	U.S-R.D.A
- Thierno	COULIBALY	ADEMA
- Bouba	TRAORE	P.D.P.
- Jean Mary	DACKO	U.F.D.
- Antoumane	COULIBALY	CNID

ARTICLE 3 / La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera

DECISION N°371/A.B/CKTI PORTANT CREATION DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION DES CARTES ELECTORALES

ARTICLE 1ER / Il est créé au niveau de l'Arrondissement de Baguineda une commission chargée de la distribution des cartes électorales.

ARTICLE 2 / Cette commission est composée comme suit :

PRESIDENT : Bakary OUNOGO Chef d'Arrondissement

MEMBRES :

Birama	SISSOKO	US-R.D.A.
Abdoulaye	KONATE	US-R.D.A.
Bouba	TRAORE	P.D.P.
Modibo	KONE	P.D.P.
Antoumane	COULIBALY	C.N.I.D.
Nouhoum	TRAORE	C.N.I.D.
Thierno	COULIBALY	A.D.E.M.A
Raphaël	DABO	A.D.E.M.A
Jean Mary	DACKO	U.F.D.
Mamadou Bodge	SACKO	U.F.D.

ARTICLE 3 / La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

DECISION N°372/AB/CKTI/PORTANT IDENTIFICATION DES EMPLACEMENTS POUR L'APPOSITION DES AFFICHES ELECTORALES.

ARTICLE 1ER / Les emplacements suivants sont indiqués aux partis politiques pour les affiches électorales :

Il s'agit de :

- les arbres le long de la route fermière
- la place des transporteurs au marché
- le groupe Scolaire de Baguineda
- Toutes les écoles de l'Arrondissement.
- les places publiques au niveau des villages

ARTICLE 2 / La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

CERCLE DE BANAMBA

DECISION N°005/CBA PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES CHARGES DE LA REVISION DES LISTES ELECTORALES

ARTICLE 1ER / Il est créé au niveau de chaque Arrondissement du Cercle Banamba une Commission dénommée "Commission Administrative chargée de la révision des listes électorales".

ARTICLE 2 / Elle est composée comme suit :

A - ARRONDISSEMENT CENTRAL :

1. PRESIDENT : Youssouf Séga KONATE, Chef Arrondissement Central

2. MEMBRES :

A.D.E.M.A : - P.A.S.J.

Titulaire : Koniba Hama COULIBALY

Suppléant : Sidiki Zié BAMBA

U.S.R.D.A :

Titulaire : Amadou DIALLO

Suppléant : Mohamed Koké TRAORE

R.D.P :

Titulaire : Baba TRAORE

Suppléant : Djigui KOUYATE

U.F.D.

Titulaire : Mamadou Gaooussou SIMPARA

Suppléant : Cheickna SISSOKO

P.U.D.P :

Titulaire : Mahamadou DIABY

Suppléant : Sidi DRAME

P.S.P.

Titulaire : Cheickné DRAME

Suppléant : Alpha DIALLO

B. ARRONDISSEMENT DE MAHINA-SACKO

1. PRESIDENT : Chef Arrondissement

2. MEMBRES :

A.D.E.M.A - P.A.S.J :

Titulaire : Modibo KEBE

Suppléant : Mamadou KONE

U.S.R.D.A.

Titulaire : Tidianny SACKO

Suppléant : Mamou SISSOKO

R.D.P.

Titulaire : Boubou SACKO

Suppléant : Malamine SACKO

U.F.D.

Titulaire : Mamadou Louis Joseph COULIBALY

Suppléant : Malla SACKO

C. ARRONDISSEMENT DE TOUBA :

1. PRESIDENT : Drissa SANOGO, Chef Arrondissement par intérim

2. MEMBRES :**A.D.E.M.A - P.A.S.J.****Titulaire :** Salif NANOUROUGOU TRAORE**Suppléant :** Simbo KEITA**R.D.P.****Titulaire :** Mamadou Salimou DOUCOURE**Suppléant :** Oumar DOUCOURE**U.F.D.****Titulaire :** Djégui COULIBALY**Suppléant :** Abdoulaye DIAKITE**D. ARRONDISSEMENT DE TOUKOROA :****1. PRESIDENT :** Bahouréla DIALLO, Chef Arrondissement**2. MEMBRES :****A.D.E.M.A- P.A.S.J.****Titulaire :** Badiourou KONARE**Suppléant :** Soungo COULIBALY**U.S.R.D.A.****Titulaire :** Diawoye TRAORE**Suppléant :** Nènè KONARE**E. ARRONDISSEMENT DE BORON :****1. PRESIDENT :** Tiémoko DEMBELE, Chef Arrondissement**2. MEMBRES :****ADEMA-P.A.S.J.****Titulaire :** Abdoulaye TRAORE**Suppléant :****U.S.D.R.A.****Titulaire :** Abdoulaye DIAKITE**Suppléant :****R.D.P.R.****Titulaire :** Koly Mamadou FOFANA**Suppléant :****F. ARRONDISSEMENT DE SEBETE :****1. PRESIDENT :** Baréma DIALLO, Chef Arrondissement**2. MEMBRES :****A.D.E.M.A- P.A.S.J.****Titulaire :** Boubacar TOUNKARA**Suppléant :** Tiécoro COULIBALY**U.F.D.****Titulaire :** Modibo DIALLO**Suppléant :** Zanké dit Tafara COULIBALY

ARTICLE 3 / La présente Décision qui prendra effet pour compter de sa date de signature sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

DECISION N°007/CB PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DES BUREAUX DE VOTE.

ARTICLE 1ER / Sont nommés membres des bureaux de vote des Arrondissements les personnes dont les noms suivent :

A. ARRONDISSEMENT CENTRAL :**1. BUREAU DE VOTE LYCEE FRANCO-ARABE :**

- **PRESIDENT :** Moulaye O. KONE, Directeur Ecole "A" Banamba

- **ASSESEURS TITULAIRES :**

P.U.D.P : Bakoré DOUCOURE

R.D.P. : Mory SIMPARA

A.D.E.M.A- P.A.S.J. Koniba M. COULIBALY

US-R.D.A. Mohamed Kokè TRAORE

R.S.P. Alimamy TRAORE

U.F.D. Maciré HAIDARA

Toutigui COULIBALY (Enseignant)

- **ASSESEURS SUPPLEANTS :**

Samba KONE

Lanzéni BERTHE

Yamoussa KEITA

Henry TOGOLA

2. BUREAU DE VOTE DE LA BIBLIOTHEQUE : LECTURE PUBLIQUE BANAMBA

- **PRESIDENT :** Brama TRAORE, Enseignant Banamba

- **ASSESEURS TITULAIRES :**

P.U.D.P. Sékou DRAME

R.D.P. Djégui KOUYATE

A.D.E.M.A - P.A.S.J. Siriki Z. BAMBA

U.S.R.D.A. Amadou DIALLO

P.D.P. Cheickné SYLLA

U.F.D. : Mamadou G. SIMPARA

Mme KEITA M'Bally CAMARA, Cercle

- **ASSESEURS SUPPLEANTS :**

Makaba SIMPARA

Konto KAMISSOKO

Adama KEITA

Bréhima CAMARA

3. BUREAU DE VOTE DE SANTIGUILA :

- **PRESIDENT :** Fodé COUMARE, Enseignant Banamba

- **ASSESEURS TITULAIRES :**

P.U.D.P. Bassidy DRAME

R.D.P. Baba TRAORE

A.D.E.M.A- P.A.S.J. Toumani DIEBAKATE

U.S-R.D.A. Issa TRAORE

P.S.P. Ahmed BAH

U.D.F. Fah Dianguiné SIMPARA

- **ASSESEURS SUPPLEANTS :**

Gaoussou BERTHE

Moussa TRAORE

Adama DIALLO

Mme KEITA Korotoumou COULIBALY

4. BUREAU DE VOTE DE DOUALALA :- PRESIDENT : Adama BAMBA, Enseignant Banamba- ASSEESSEURS TITULAIRES :P.U.D.P. Alhassana DOUCOURER.D.P. Daouda SIMPARAA.D.E.M.A.- P.A.S.J. Ismaïla DIARRAU.S.-R.D.A. Bakary CAMARAP.S.P. Cheické DRAMEU.F.D. Mahamet SIMPARA- ASSEESSEURS SUPPLEANTS :

Bakary DIABATE

Issa TRAORE

Moriké KOUYATE

Silamakan DIANKA

5. BUREAU DE VOTE DE KIBAN : ECOLE**FONDAMENTALE :**- PRESIDENT : Sékou BOUNDY, Administration Générale- ASSEESSEURS TITULAIRES :U.P.D.P. Dramane DIAKITER.D.P. Cheickna YARESSI- A.D.E.M.A.- P.A.S.J. Samakoro COULIBALYU.S.-R.D.A. N'Tio COULIBALYP.S.P. Mme TRAORE Assétou DANCIRAU.F.D. Cheickna CISSOKO- ASSEESSEURS SUPPLEANTS :

Issa DIARRA

Bakary KEITA

Issa COULIBALY

Abrahmane MANDE

6. BUREAU DE VOTE DE KIBAN-MEDERSA :- PRESIDENT : Albert COULIBALY (Directeur Ecole Bamarobougou)- ASSEESSEURS TITULAIRES :P.U.D.P. Mahamadou DIAKITER.D.P. Mafa SAMPIA.D.E.M.A.-P.A.S.J. Félicien DENAU.S.-R.D.A. Moriké KEITAP.S.P. : Mme DIALLO Salimata TRAOREU.F.D. : Tiédian SANGARE- ASSEESSEURS SUPPLEANTS

Moussa SOGODOGO

Ousmane MACALOU

Moumouni TRAORE

Drame DIARRA

7. BUREAU DE VOTE DE GALO- PRESIDENT : Sayon KANGAMA (Enseignant Kiban)- ASSEESSEURS TITULAIRES :P.U.D.P. : Djégué DIABYR.D.P. Drissa TRAOREA.D.E.M.A.-P.A.S.J. Cheickné KEITAU.S.-R.D.A. Siaka KONATEU.F.D. Mactar SANTARA

Naman DIANE Enseignant

- ASSEESSEURS SUPPLEANTS :

Kalifa TRAORE

Mme DIALLO Fanta SANGARE

Youssouf SIDIBE

Diakoba DIARRA (Poste)

8. BUREAU DE VOTE DE OULENY :- PRESIDENT : Joseph KEITA (Administration Générale)- ASSEESSEURS TITULAIRES :P.U.D.P. : Mamadou DIABYR.D.P. Bourama MAKADJIA.D.M.A.- P.A.S.J. Boureima KAMISSOKOU.S.-R.D.A. Sidiki SIDIBEU.F.D. Yorodian FOFANA

Dogoba COULIBALY, animateur

- ASSEESSEURS SUPPLEANTS :

Sidiki TRAORE

Oumar DOUMBIA

Adama DIARRA

Ismaïla TRAORE

9. BUREAU DE VOTE DE SAMAKELE :- PRESIDENT : Kafogo COULIBALY (Planificateur)P.U.D.P. : Mamadou SOWR.D.P. Dombadian DIARRAA.D.E.M.A.-P.A.S.J. Oumar CISSOKOU.S.-R.D.A. Cheick M. CISSEU.F.D. Badian TRAORE

Otiaba COULIBALY, Enseignant

- ASSEESSEUR SUPPLEANTS :

Diougel DAGAMAÏSSA

Makan DIAWARA

Harouna KONE

Nouhoum MAIGA

10. BUREAU DE VOTE DE TIONTALA :- PRESIDENT : Sidiki SOUNTOURA (Directeur Ecole Oulény)- ASSEESSEURS TITULAIRES :P.U.D.P. Domba KOUMAR.D.P. Mamadou KOUREKAMAA.D.E.M.A.-P.A.S.J. Rémy KONEU.S.-R.D.A. Kaliklou COUMAREU.F.D. Sapha SIMPARA

Sidi DRAME, Enseignant.

- ASSEESSEURS SUPPLEANTS :

Mohamoud CISSE

Daouda SAMAKE

Moussa TRAORE

Abdoulaye CISSE (Poste)

11. BUREAU DE VOTE DE FANALE :- PRESIDENT : Modibo KOUROUMA (Enseignant)

- ASSESSEURS TITULAIRES :

P.U.D.P. Sékouba SANGARE
R.D.P. Karamoko SIMPARA
A.D.E.M.A-P.A.S.J. Sory MAKADJI
U.S.-R.D.A. Zanké COULIBALY
U.F.D. Annifa SIMPARA
 Bakary TANGARA, Enseignant

- ASSESSEURS SUPPLEANTS :

Lassine SOGODOGO
 Mamoutou KONE
 Ousmane TOURE
 Kanté (Lycée)

B ARRONDISSEMENT DE BORON**I. BUREAU DE VOTE DE BORON I**

- PRESIDENT : Sériba KONATE, Directeur Ecole

- ASSESSEURS TITULAIRES :

P.U.D.P. Diatrou BALLO
R.D.P. Bassékou CAMARA
A.D.E.M.A-P.A.S.J. Zan SAMAKE
U.S.-R.D.A. Abdoulaye DIAKITE
U.F.D. : Youssouf CISSE

- ASSESSEURS SUPPLEANTS :

Seydou N'DAOU, Agent D.R.S.P.S.
 Faraba SAMAKE, I.S.A.
 Sadia COULIBALY, Cultivateur
 Tidiane NIMAGA, Cultivateur
 Badrama GORY, Cultivateur
 Niagui CISSE, Cultivateur

II. BUREAU DE VOTE DE BORON II.

- PRESIDENT : Daouda SIDIBE, M.S.C.

- ASSESSEURS TITULAIRES :

P.U.D.P. : Bakary DIANE
R.D.P. Mamadou TOUNKARA
A.D.E.M.A-P.A.S.J. Mamadou SAMAKE
U.S.-R.D.A. Gimba CISSE
U.F.D. : Kassim CISSE

- ASSESSEURS SUPPLEANTS :

Sélou DIARISSO, cultivateur Diogoyo
 Amara TRAORE, P.N.R. Boron
 Demba SYLLA, cultivateur Boron
 Mamadou TOUNKARA, cultivateur Boron
 Lamine MAGASSA, cultivateur Kaniko
 Fousseyni SOUMOUNOU, manoeuvre

III. BUREAU DE VOTE DE BORON III.

- PRESIDENT : Bassy COULIBALY, Directeur Ecole

- ASSESSEURS TITULAIRES

P.U.D.P. Mamoutou CISSE
R.D.P. Amara COULIBALY
A.D.E.M.A.-P.A.S.J. Souleymane TRAORE
U.S. R.D.A. Fodié DOUCOURE
U.F.D. Nègué CAMARA

- ASSESSEURS SUPPLEANTS :

Ladji DIALLO, M.P.C.
 Mamadou KONE, aide-soignant
 sidiki CISSE N°2 Cultivateur
 Mahamadou SACKO, cultivateur
 Mamadou CISSE, cultivateur
 Diawoye COULIBALY, cultivateur

IV. BUREAU DE VOTE DE SOYA.

- PRESIDENT : Mamady KEITA, M.C.P

- ASSESSEURS TITULAIRES :

P.U.D.P. Ladji KOUMARE
R.D.P. Sébédou KANTE
A.D.E.M.A-P.A.S.J. Adama TRAORE
U.F.D. : Yaya COULIBALY
U.S.-R.D.A. Bakary SACKO

- ASSESSEURS SUPPLEANTS :

Sabou DIAKITE MSC
 Guy KANTE, cultivateur
 Siriki CISSE N°1, cultivateur
 Dan BERTHE, cultivateur
 Kamatigui COULIBALY, cultivateur
 Bourama CISSE, cultivateur

V. BUREAU DE VOTE DE BAMBHA.

- PRESIDENT : Lamine KONE, MPC

- ASSESSEURS TITULAIRES :

P.U.D.P. Sidy TOUNKARA
R.D.P. Sékou Tidiani KOUMA
A.D.E.M.A-P.A.S.J. Abdoulaye TRAORE
U.S.-R.D.A. Yacouba KONE
U.F.D. Sadio DABO

- ASSESSEURS SUPPLEANTS :

Moussa DOU GNON MSC
 Mamadou CAMARA, cultivateur
 Bilali KEITA, cultivateur
 Binafou SACKO, cultivateur
 Bamoussa CAMARA, cultivateur
 Diola CAMARA, cultivateur

VI. BUREAU DE VOTE DE GUESSENE

- PRESIDENT : Yaranga DIARRA, Chef Poste vétérinaire

- ASSESSEURS TITULAIRES :

P.U.D.P. : Sidi DIANE,
R.D.P. Tidiani CISSE
A.D.E.M.A-P.A.S.J. Seyba DIARRA
U.S.-R.D.A. Cheick Bougady SANOGO
U.D.F. Dantouma MAGASSA

- ASSESSEURS SUPPLEANTS :

Bouba COULIBALY, Directeur Ecole
 Mamadou CISSE dit Petit
 Hamala CISSE, cultivateur

Mamary CISSE, cultivateur
 Mamadou COULIBALY, cultivateur
 Mouroukoro KANTE, cultivateur

VII. BUREAU DE VOTE DE OUARO.

- PRESIDENT : Drissa SANGARE, Directeur Ecole

- ASSESSEURS TITULAIRES :

P.U.D.P. Tamba BALLO

R.D.P. Hamadou COULIBALY

A.D.E.M.A-P.A.S.J. Issa Alidou MAIGA

U.S-R.D.A. Cheickna DIARRA

U.F.D. Demba KOUMARE

- ASSESSEURS SUPPLEANTS :

Abdrahamane DIARISSO, MPC

Yousseuf DIARRA, cultivateur

Kolly Mamadou FOFANA, Agent Eaux et Forêts

Almami DOUCOURE, cultivateur

Négué COULIBALY, cultivateur

Fio KANTE, cultivateur

C. ARRONDISSEMENT DE MADINA-SACKO.

I. BUREAU DE VOTE DE MADINA-SACKO.

- PRESIDENT : Lamine COULIBALY, Enseignant
 Madina-Sacko

- ASSESSEURS TITULAIRES :

U.S-R.D.A. : Tidiane SACKO

R.D.P. Mouké SACKO

U.F.D. Bandiougou SISSOKO

A.D.E.M.A-P.A.S.J. Boubacar DIAKITE

- ASSESSEURS SUPPLEANTS :

Mallé SACKO

II. BUREAU DE VOTE DE DANGADO.

- PRESIDENT : Mamadou KONE, Infirmier
 Vétérinaire

- ASSESSEURS TITULAIRES :

U.S-R.D.A. Mamou SISSOKO

U.F.D. Maro SACKO

R.D.P. Malamine SACKO

A.D.E.M.A-P.A.S.J. Tiantigui BAGAYOKO

- ASSESSEUR SUPPLEANT :

Maciré SACKO Conseil Village

III. BUREAU DE VOTE DE GUEGOUAN :

- PRESIDENT : Souleymane KONE, Enseignant Tota

- ASSESSEURS TITULAIRES :

A.D.E.M.A-P.A.S.J. Kamatigui DIALLO

U.F.D. Kakoin COULIBALY

U.S-R.D.A. Cheickna TRAORE

R.D.P. Diango SAKO

- ASSESSEUR SUPPLEANT :

Djissouma COULIBALY, cultivateur

IV. BUREAU DE VOTE DE KERELA :

- PRESIDENT : Toumany DIAKITE, encadreur O.H.V

- ASSESSEURS TITULAIRES :

U.F.D. Mamadou SAKO

A.D.E.M.A-P.A.S.J. Modibo KEBE

R.D.P. Gangara SAKO

ASSESSEUR SUPPLEANT.

Diaffé DIARRA

V. BUREAU DE VOTE DE NEGUESSEBOUGOU :

- PRESIDENT : Lamine BERTHE, infirmier de
 santé

- ASSESSEURS TITULAIRES :

R.D.P. N'Gony COULIBALY

A.D.E.M.A-P.A.S.J. Cheick SIDIBE

U.F.D. Fily COULIBALY

- ASSESSEUR SUPPLEANT.

Titian COULIBALY, cultivateur

VI. BUREAU DE VOTE DE KOKONI.

- PRESIDENT : Ounanfran KONE, enseignant

- ASSESSEURS TITULAIRES :

A.D.E.M.A-P.A.S.J. Henry KONE

U.F.D. Korédjo COULIBALY

R.D.P. Modibo SACKO

U.S-R.D.A. Mariboulou SAKO

- ASSESSEUR SUPPLEANT :

Mahamadou TRAORE

VII. BUREAU DE VOTE DE TOTA-BAMBARA

- PRESIDENT : Alassane SANGARE, enseignant

- ASSESSEURS TITULAIRES :

U.F.D. Moriba DIARRA

A.D.E.M.A-P.A.S.J. Yaya DIALLO

R.D.P. Boubou SAKO N°1

- ASSESSEUR SUPPLEANT :

Késsé DIARRA, cultivateur

VIII. BUREAU DE VOTE DE ZAMBOUGOU :

- PRESIDENT : Gissana TRAORE, Technicien sup.
 agriculture

- ASSESSEURS TITULAIRES :

R.D.P. Mamary COULIBALY

U.F.D. Zanké COULIBALY

A.D.E.M.A-P.A.S.J. Cheickna DRAME

- ASSESSEUR SUPPLEANT :

Samuel DIARRA

D. ARRONDISSEMENT DE SEBETE

I. BUREAU DE VOTE DE SEBETE.

- PRESIDENT : Falaye KAMISSIKO, Chef Poste
 Médical Sébété.

- ASSESSEURS TITULAIRES :

Ousmane DANFAGA, Agent vétérinaire Sébété

Baguè COULIBALY N°1, conseiller chef de
 village

Demba COULIBALY, Gérant FGR, Sébété

Datou COULIBALY, Magasinier A.V

- ASSESSEURS SUPPLEANTS :

Diby COULIBALY, N°1 conseiller chef
 village

Dienfa COULIBALY, conseiller chef de village

Noufa KONE, Promoteur Plan International

Abdoulaye DIALLO, APE Sébété

II. BUREAU DE VOTE DE BALLALA.

- PRESIDENT : Zounfo DEMBELE, secrétaire Arrondissement

- ASSESSEURS TITULAIRES :

Youssouf DOUMBIA, A.T.C.

Mamadou COULIBALY, cultivateur

Gaoussou COULIBALY, conseiller chef de village

Sonissa DIANGANE, conseiller chef de village

- ASSESSEURS SUPPLEANTS :

Samba KONARE, conseiller chef de village

Baba MOULASSY, cultivateur

Kaman COULIBALY, cultivateur

Gogo COULIBALY, conseiller village

III. BUREAU DE VOTE DE SANGHA.

- PRESIDENT : Samba DIALLO, chef secteur protection des végétaux

- ASSESSEURS TITULAIRES.

Tiécoro COULIBALY, cultivateur

Tafaran COULIBALY, cultivateur

Oua KONARE, cultivateur

Modibo DIARRA, cultivateur

- ASSESSEURS SUPPLEANTS :

Modibo CISSOKO, cultivateur

Boh KONARE, cultivateur

Gassiré KONARE, conseiller

Mèmè KONARE, cultivateur

IV. BUREAU DE VOTE DE TOUBACORO :

- PRESIDENT : Boubacar TOUNKARA, chef secteur Plan International.

- ASSESSEURS TITULAIRES :

Modibo DIALLO, Président Chambre d'Agriculture Sébété

Tidiane DRAME dit Také, conseiller chef village

Oumar SYLLA, conseiller

Seydou KONE, Plan International

- ASSESSEURS SUPPLEANTS :

Amadou N'DIAYE, conseiller village Touba

Dramé

Sékou WAGUE, conseiller village Touba

Sylla

Alou DRAME, conseiller village Touba

DRAMME

Bakari SYLLA, cultivateur Touba Sylla

V. BUREAU DE VOTE MONZONA

- PRESIDENT : Fakana TRAORE, Directeur école

- ASSESSEURS TITULAIRES :

Djibril COULIBALY, chef village Monzona

Baye KONARE, conseiller village Monzona

Tiémoko BAMBA, chefs sous secteur OHV Sébété

Guimba COULIBALY, cultivateur Sébété

- ASSESSEURS SUPPLEANTS :

Soungo COULIBALY, cultivateur Monzona

Badra Aly COULIBALY, conseiller village Monzona

Bougouri COULIBALY, cultivateur

Babo COULIBALY, cultivateur Monzona.

E. ARRONDISSEMENT TOUBA :

I. BUREAU DE VOTE DE TOUBA I.

- PRESIDENT : Karamoko COULIBALY.

- ASSESSEURS TITULAIRES :

U.F.D. Abdoulaye DIAKITE

A.D.E.M.A-P.A.S.J. Bacoré SYLLA

R.D.P. Mahamadou Salim DOUCOURE

Mohamed TRAORE

- ASSESSEURS SUPPLEANTS :

Néga SYLLA

Tataba DOUCOURE

Bakoroba HAIDARA

II. BUREAU DE VOTE DE TOUBA II.

- PRESIDENT : Souleymane KANE

- ASSESSEURS TITULAIRES :

U.F.D. Yiriba COULIBALY

A.D.E.M.A-P.A.S.J. Tidiani DOUCOURE

R.D.P. Youssouf MANGARA

Oumar DIABATE

- ASSESSEURS SUPPLEANTS :

Bandiougou DOUCOURE

Grivier SACKO

Diapy DOUCOURE

III. BUREAU DE VOTE DE TOUBA III.

- PRESIDENT : Touba DEMBELE

- ASSESSEURS TITULAIRES :

U.F.D. Mohamet dit Bah SYLLA

A.D.E.M.A-P.A.S.J. Modibo DOUGARA

R.D.P. Tidiani SYLLA

Ousmane FOMBA

- ASSESSEURS SUPPLEANTS :

Gaoussou DIARRA

Adama BALLO

Sidy DOUCOURE

IV. BUREAU DE VOTE DE BOUGOURA

- PRESIDENT : Dabaké COULIBALY

- ASSESSEURS TITULAIRES :

U.F.D. Bakaye CAMARA

A.D.E.M.A-P.A.S.J. Kissima SYLLA

R.D.P. Bakary DOUCOURE

Bakary SIDIBE

- ASSEESSEURS SUPPLEANTS :

Mahaba SYLLA

Baou DRAME

Yaya DIANCOUNBA

V. BUREAU DE VOTE DE DIALLO- PRESIDENT : Ousmane CAMARA- ASSEESSEUR TITULAIRES :

U.F.D. Lassana SYLLA

A.D.E.M.A-P.A.S.J. Simbo KEITA

R.D.P. Batima Madou SYLLA

Mama SEREBARA

- ASSEESSEURS SUPPLEANTS :

Mamadou DOUCOURE

Makan TRAORE

Mohamet SYLLA

VI. BUREAU DE VOTE DE KEROUANE- PRESIDENT : Djibril SANOGO- ASSEESSEURS TITULAIRES

U.F.D. Demba TANDIA

A.D.E.M.A-P.A.S.J. Diédo DIARRA

R.D.P. Sidiki DIALLO

Aly DIALLO

- ASSEESSEURS SUPPLEANTS :

Nouma KOUMA

Sékou WAGUE

Mahamadou DIARASSOUBA

VII. BUREAU DE VOTE DE KOLOBO- PRESIDENT : Issa N. DIARRA- ASSEESSEURS TITULAIRES :

U.F.D. Baba KOUMA

A.D.E.M.A-P.A.S.J. Kassé TRAORE

R.D.P. Asta Bacoré DOUCOURE

Fouraba DOUMBIA

- ASSEESSEURS SUPPLEANTS :

Moussa TRAORE

Djionké KEITA

Moustaph MIMAGA

VIII. BUREAU DE VOTE DE N'TIELE- PRESIDENT : Mama TRAORE- ASSEESSEURS TITULAIRES :

U.F.D. Moussa DIAKITE

A.D.E.M.A-P.A.S.J. Makan KEITA

R.D.P. Demba SYLLA

Fousseyni DOUMBIA

- ASSEESSEURS SUPPLEANTS :

Tidiani TERERA

Bacoré DOUNKARA

Mahamadou Demba DOUCOURE

F. BUREAU DE VOTE DE TOUKOROBA**I. BUREAU DE VOTE DE TOUKOROBA**- PRESIDENT : Seydou DIALLO- ASSEESSEURS TITULAIRES :

A.D.E.M.A-P.A.S.J. Baba COULIBALY

U.S.-R.D.A. Kassoum DIARRA

Ladji KONARE

Diawoye TRAORE

- ASSEESSEURS SUPPLEANTS :

Alou NIARE

Nama COULIBALY

II. BUREAU DE VOTE DE M'PIABOUGOU- PRESIDENT : Yaya BALLO- ASSEESSEURS TITULAIRES :

A.D.E.M.A-P.A.S.J. Djissouma KOUMARE

U.S.-R.D.A. Molobaly DIARRA

Karim TRAORE

Nima TRAORE

- ASSEESSEURS SUPPLEANTS :

Sériba TRAORE

Dramane TRAORE

III. BUREAU DE VOTE DE TARAN.- PRESIDENT : Moussa DIAKITE- ASSEESSEURS TITULAIRES :

A.D.E.M.A-P.A.S.J. Adama TRAORE

U.S.-R.D.A. : Salim DIARRA

Mamadou DIALLO

Benké COULIBALY

- ASSEESSEURS SUPPLEANTS :

Gaoussou TRAORE

Yamoussa B. TRAORE

IV. BUREAU DE VOTE DE DIEKO- PRESIDENT : Chio COULIBALY- ASSEESSEURS TITULAIRES :

A.D.E.M.A-P.A.S.J. Soungo COULIBALY

U.S.-R.D.A. Nafara COULIBALY

Amadou M. CISSE

Gouando COULIBALY

- ASSEESSEURS SUPPLEANTS :

Mamadou KONARE

Drissa TRAORE

V. BUREAU DE VOTE DE KONDO- PRESIDENT : Cheick O. COULIBALY- ASSEESSEURS TITULAIRES :

A.D.E.M.A-P.A.S.J. Badiourou KONARE

U.S.-R.D.A. Abba BALLO

Séguincoro FANE

Néné KONARE

- ASSEESSEURS SUPPLEANTS :

Koro NIARE

Basséry DIARRA

ARTICLE 2 / La présente Décision qui prendra effet pour compter de sa date de signature sera enregistrée et communiquée partout où, besoin sera.

ARRONDISSEMENT CENTRAL DE BANAMBA

DECISION N°001/C.C BBA PORTANT CREATION DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION DES CARTES D'ELECTEUR AU NIVEAU DE L'ARRONDISSEMENT CENTRAL

ARTICLE 1ER / Il est créé au niveau de l'Arrondissement Central une Commission dénommée "Commission de distribution des cartes d'Electeurs".

ARTICLE 2 / La commission de distribution des cartes d'Electeurs est composée comme suit :

- **PRESIDENT** : Docteur Kalifa TRAORE
- **MEMBRES** :
 - * P.S.P. Cheicknè DRAME et Mme TRAORE Tou Dancira
 - * US-RDA : Mohamed Koké TRAORE et Amadou DIALLO
 - * ADEMA : Koniba M. COULIBALY et Siriki Z. BAMBA
 - * PUDP : Bakoré DOUCOURE et Sékou DRAME
 - * UFD : Badian TRAORE et Samba SIMPARA
 - * RDP : Mory SIMPARA et Baba TRAORE

ARRONDISSEMENT CENTRAL DE BANAMBA

/)/OTE DE SERVICE N°062/ACB

Les lieux suivants sont choisis pour servir d'emplacements à toutes affiches relatives aux électorales (Référendum, Législatives, Présidentielles) :

- 1°/ Poste de contrôle Brigade de Gendarmerie
- 2°/ Pharmacie, Place du Marché
- 3°/ Bibliothèque de Lecture Publique
- 4°/ Plan International
- 5°/ Lycée Franco Arabe
- 6°/ Hydraulique

En conséquence, tout autre lieu ou place publique ne figurant pas sur la présente liste est strictement interdit d'affichage.

ARRONDISSEMENT DE BORON

DECISION N°001/A.B PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION DE DISTRIBUTION DE CARTE D'ELECTEUR

ARTICLE 1ER / Il est créé au niveau de l'Arrondissement de Boron une commission de distribution des cartes d'électeurs ainsi composée :

Chef Arrondissement de Boron ou son représentant

Zan	SAMAKE	A.D.E.M.A
Guimba	CISSE	U.S.R.D.A.
Kassim	CISSE	U.F.D.
Bassékou	CAMARA	R.D.P.
Mamadou	CISSE	P.U.D.P

ARTICLE 2 / La dite commission est chargée de la distribution des cartes d'électeurs à l'intérieur de l'Arrondissement.

ARTICLE 3 / La présente Décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera

COMMUNE DE KATI

DECISION N°01/MK PORTANT REVISION DES LISTES ELECTORALES.

ARTICLE 1ER / Il est institué dans la Commune de Kati une Commission Administrative chargée de la révision des listes électorales de la ville en vue des élections prochaines.

ARTICLE 2 / Cette Commission se compose comme suit :

PRESIDENT : Cheick Ahmed Tidiane SYMPARA membre de la Délégation Spéciale de la Commune

MEMBRES : Représentants du R.D.A. Kalilou DOUMBIA et Mamadou COULIBALY

Représentants de l'ADEMA : Ousmane TRAORE et Djiriba dit Ibrahim COULIBALY

Représentants de l'UFS : Abdoulaye KONE et Bakary Bénogo DIARRA

Représentants du PEI : Mamadou OUOLOGUEM et Mamadou SIDIBE

Représentants du R.D.P. Mamadou KONTA et Lassana SAMAKE

Représentants du CNID : Mme Alarba MAIGA et Madi ZOUBOYE

Représentants du P.P.S.. Modibo TAMBOURA et Sadibou HAIDARA

Représentants du R.D.P. Issa Konimba DIARRA et
Cyr Mathieu KONE

Représentants du P.U.D.P. Bégnét KONARE et
Ousmane KONE

ARTICLE 3 / La présente Décision qui prend
effet pour compter du 15 Août 1991 sera
enregistrée, publiée et communiquée partout où
besoin sera.

DECISION N°02/MK PORTANT CREATION DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION DES CARTES ELECTORALES

ARTICLE 1ER / Il est institué dans la Commune
de Kati une Commission de distribution des
cartes électorales :

ARTICLE 2 / Cette Commission se compose comme
suit :

PRÉSIDENT : Cheick Ahmed Tidiane SYMPARA
membre de la Délégation Spéciale de la Commune

MEMBRES : Représentants du R.D.A. : Kalilou
DOUMBIA et Mamadou COULIBALY

Représentants de l'ADEMA : Ousmane TRAORE et
Djiriba dit Ibrahim COULIBALY

Représentants de l'UFD : Abdoulaye KONE et
Bakary Bénogo DIARRA

Représentants du R.F.I. : Mamadou OUOLOGUEM et
Mamadou SIDIBE

Représentants du P.D.P. : Mamadou KONTA et
Lassana SAMAKE

Représentants du CNID : Mme Alarba MAIGA et
Sidi ZOUBOYE

Représentants du PPS : Modibo TAMBOURA et
Sadibou HAIDARA

Représentants du P.D.P. Issa Konimba DIARRA et
Cyr Mathieu KONE

Représentants du PUDP : Bégnét KONARE et
Ousmane KONE

Représentants du R.D.T : Mahamadou KONE et
Issa KEITA

ARTICLE 3 / La présente décision qui prend
effet pour compter du 15 Août 1991 sera
enregistrée, publiée et communiquée partout où
besoin sera

DECISION N°03/MK FIXANT LES EMBLEMES RESERVES A L'APPOSITION DES AFFICHES ELECTORALES DANS LA COMMUNE DE KATI.

ARTICLE 1ER / En application de l'article N°51
du code électoral et conformément à la
procédure en la matière, les emplacements ci-
après sont réservés à l'apposition des
affiches électorales.

1. Mairie de la Commune

2. Poste

3. Maison des Combattants

4. Energie du Mali

5. Ecole du Camp

6. Ecole Molo COULIBALY

7. Ecole Charles Ceccaldy

8. Ecole Jean Pierre KONATE

9. Ecole Noumorila

10. Ecole "A" de la Mission

11. Maison des Jeunes

12. Ecole "A" Malibougou

13. Ecole "B" Malibougou

14. Ecole Kogo

ARTICLE 2 / Tout autre affichage relatif aux
élections, même par affiches timbrées hors de
ces emplacements est formellement interdit.

ARTICLE 3 / La présente Décision sera
enregistrée et communiquée partout où besoin
sera

ARRONDISSEMENT CENTRAL DE KATI

DECISION N°85/AC-KTI PORTANT CREATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

ARTICLE 1ER / Sont désignés membres de la
Commission Administrative, les personnes ci-
dessous désignées.

1. Watapa	SISSOKO	PRÉSIDENT
2. Lassana	KEITA P.D.P.	MEMBRES
3. Abdoulaye	OUOLOGUEM ADEMA	-"
4. Fah	KEITA P.D.P.	-"
5. Moumini	KONE A.D.E.M.A	-"
6. Dosson	KONATE P.D.P.	-"
7. Nègué	KONATE A.D.E.M.A	-"
8. Yaya	DIALLO APE Central	-"
9. Souleymane	DIARRA	-"
10. Adama	KEITA	-"

ARTICLE 2 / La présente Décision prend effet à
compter de sa date de signature et sera
enregistrée, publiée et communiquée partout où
besoin sera.

DECISION N°86/AC-KTI PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION CHARGÉE DE LA RÉPARTITION DES CARTES ÉLECTORALES DE L'ARRONDISSEMENT CENTRAL

ARTICLE 1ER / Sont désignés membres de la commission de répartition des cartes électorales les personnes ci-dessous désignées.

1. Watapa	SISSOKO		PRESIDENT
2. Lassana	KEITA	P.D.P.	MEMBRE
3. Abdoulaye	Ouologuem	A.D.E.M.A.	"-
4. Fah	KEITA	P.D.P.	"-
5. Moumini	KONE	A.D.E.M.A.	"-
6. Dosson	KONARE	P.D.P.	"-
7. Négué	KONARE	A.D.E.M.A.	"-
8. Yaya	DIALLO APEP Central		"-
9. Souleymane	DIARRA		"-
10 Adama	KEITA		"-

ARTICLE 2 / La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

DECISION N°87/AC-KTI PORTANT IDENTIFICATION DES EMPLACEMENTS RESERVES APPPOSITION AFFICHES ELECTORALES.

ARTICLE 1ER / Les emplacements suivants sont indiqués aux partis politiques pour les affiches électorales.

Il s'agit de :

1. Dio-Gare
2. Magnambougou
3. Dio-Village
4. Diago
5. Dogoba
6. Doubabougou
7. Dombila
8. Sidiancoro
9. Guilly
10. Fansira-coro
11. Fanafié-coro
12. Kambila
13. Kalifabougou
14. M'Piébougou
15. Niamana
16. N'Gorogodji
17. Saninkégné

18. N'Toubana

19. Yélékébougou

ARTICLE 2 / La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

ARRONDISSEMENT DE KALABAN-CORO

DECISION PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION ADMINISTRATIVE DES ELECTIONS.

ARTICLE 1ER / Il est créé une commission Administrative chargée de la mise à jour des listes électorales.

ARTICLE 2 / Cette commission se compose comme suit :

- **PRESIDENT** : Le Chef d'Arrondissement

- **LES MEMBRES** : MM.

Diomé	DOUMBIA	A.D.E.M.A
Ouagnéné	SYLLA	C.N.I.D
Mamadou	KOUNTA	P.S.P
Almamy	TRAORE	U.F.D.
Adama	COULIBALY	R.D.P.
Magna	KANE	P.D.P
Sidy	SANGARE	R.D.A.

ARTICLE 3 / La présente Décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

DECISION N°002/AKB PORTANT CREATION DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION DES CARTES ELECTORALES

ARTICLE 1ER / Il est créé une commission de distribution des cartes électorales

ARTICLE 2 / Cette commission se compose comme suit :

PRESIDENT : Famory KEITA (Z.E.R. Kalaban-Coro)

MEMBRES : Sidy SANGARE (Fonctionnaire en retraite, R.D.A.)

Baba DIARRA Ex employé B.D.M - R.D.A.
 Abdoul Kader DIAWARA (Professeur L.B.F. ADEMA)
 Diomé DIOMBANA (Ingenieur Géologue DNGM, ADEMA)
 Tamba KÉITA C.N.I.D.
 Ibrahim Nabi KONATE C.N.I.D.
 Mamadou KOUNTA M.S.C. - P.S.P.
 Adama COULIBALY Notable Kalaban-Coro P.S.P.
 Mamadou TOURE R.D.P.
 Daouda COULIBALY R.D.P.
 Patrice DAKO U.F.D.
 Ibrahima GUINDO Professeur Sankoré U.F.D.
 Magnan KANE M.S.C. P.D.P.
 Assane BAH M.S.C. P.D.P.
ARTICLE 3 / La présente Décision qui prend effet à partir de sa date de signature sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

DECISION N°003/AKB PORTANT IDENTIFICATION EMPLACEMENTS RESERVES APPPOSITION AFFICHES ELECTORALES.

ARTICLE 1ER / Il est fait identification des emplacements réservés aux appositions des affiches électorales.

ARTICLE 2 / Les lieux retenus pour l'apposition des affiches électorales sont :

a) Les villages Bureau de vote :

- KALABAN-CORO
- KABALA
- GOUANA
- SIRACORO-MAGUETANA
- MORIBABOUGOU
- SAFO
- TORODO
- DOGNOUMANA
- KOULOUNICORO
- SIRACORO-DOUNFING
- QUEZZINDOUGOU
- SAMAYA
- KAMALE
- NAFADJI
- SAMAYANA
- DJOLIBA
- KOURSEALE
- N'GABACORO-DROIT

b) Les villages ci-dessous en raison de leur situation géographique :

SECTEUR DE MORIBABOUGOU : La devanture de la mosquée de Titibougou.

SECTEUR DE N'GABACORO-DROIT : - Djinconi
 - Sallah

SECTEUR DE KOULOUNIKORO - Chodo
 - Dabani

ARRONDISSEMENT DE KOUROUBA

/)/OTE DE SERVICE N°001/AK-CK

Référence : Message Rac N°260/MAT-DNAT du 8-8-1991.

Il est créé une Commission Administrative chargée de la Révision de la liste électorale de l'Arrondissement de Kourouba, dont la composition est la suivante :

- **PRESIDENT :** Le Chef d'Arrondissement

- **MEMBRES :** MM. Daouda TRAORE, P.D.P.

Malamine TRAVELE, U.S.-R.D.A

Cheik Mohamed DICKO, C.N.I.D

Lassina TRAORE, A.D.E.M.A

Djimba TRAORE, P.R.D.T.

Mamadou CAMARA, R.D.P.

DECISION N°004/AK-CK PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION DE REPARTITION DES CARTES ELECTORALES DE L'ARRONDISSEMENT

ARTICLE 1ER / Sont désignés membres de la Commission de répartition des cartes électorales les personnes ci-dessous nommées :

1. Sidiki	KONE	PRESIDENT
2. Daouda	KONE	P.D.P MEMBRE
3. Zoumana	KONATE	P.D.P. MEMBRE
4. Lansina	TRAORE	ADEMA -"
5. Mohamed	DICKO	CIND -"
6. Mamadou	CAMARA	R.D.P -"
7. Malamine	TRAVELE	R.D.A. -"
8. Djimba	TRAORE	P R D P -"
9. Mamou	SINAYOKO	Directeur Ecole Fraba membre

10 Daouda COULIBALY MSC Ecole Faraba
membre

ARTICLE 2 / La présente Décision sera enregistrée, publiée et Communiquée partout où besoin sera

ARRONDISSEMENT DE KOUROUBA

DECISION N°005/AK-C.KTI PORTANT IDENTIFICATION DES EMBLEMES RESERVES POUR L'APPOSITION DES AFFICHES ELECTORALES

ARTICLE 1ER / Les emplacements suivants sont indiqués aux partis politiques pour les affiches. Il s'agit de :

1. KOUROUBA
2. DANGASSA-MARCHE
3. NIAGADINA-MARCHE
4. FARABA (Place Publique)
5. GOUALA-MARCHE
6. TOUNOUFOU
7. SANKAMA
8. DIALACORO
9. NENEKO
10. DARAKORO
11. MAGNAGA

ARTICLE 2 / La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

ARRONDISSEMENT DE MADINA-SAKO

DECISION N°2/AM-S PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION ADMINISTRATIVE DE DISTRIBUTION DES CARTES ELECTORALES

ARTICLE 1ER / Il est créé une commission dénommée Commission Administrative de distribution des Cartes Electorales au niveau de l'Arrondissement de Madina-Sako.

ARTICLE 2 / La dite commission se compose comme suit :

- Le Chef d'Arrondissement PRESIDENT

Lamine	BERTHE	ADEMA	MEMBRE	Titulaire
Malamine	SAKO	ADEMA	"-"	Suppléant
Mamadou Faran	SAKO	U.F.D.	"-"	Suppléant
Bandjougou	SISSOKO	U.F.D.	"-"	Suppléant
Boubou	SAKO	R.D.P.	"-"	Titulaire
Magnan	SAKO	R.D.P.	"-"	Suppléant
Tidiane	SAKO	R.D.A.	"-"	Titulaire
Cheickné	TRAORE	R.D.A.	"-"	Suppléant
Magnan	SAKO	U.P.D.P.	"-"	Titulaire
Mamadou	SAKO	U.P.D.P.	"-"	Suppléant

ARTICLE 3 / Cette Commission est chargée comme son nom l'indique de la distribution des cartes électorales au niveau de l'Arrondissement;

ARTICLE 4 / La présente Décision qui prend effet à partir de sa date de signature sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

ARRONDISSEMENT MADINA-SAKO

/)/OTE DE SERVICE N°110/AM-S/91

Les emplacements ci-dessous énumérés sont réservés à l'apposition des affiches électorales.

- Bureau de Vote de MADINA-SAKO : Vestibule du Chef de Village de Madina
- Bureau de Vote de DANGADO : Vestibule du Chef de Village de Dangado
- Bureau de Vote de Guégouan : Vestibule du Chef de Village de Guégouan
- Bureau de Vote de Kéréla : Vestibule du Chef de Village de Kéréla
- Bureau de Vote de NEGUESSEBOUGOU : Vestibule du Chef de Village de Néguessebougou
- Bureau de Vote de KOKONI : Vestibule du Chef de Village de Kokoni
- Bureau de Vote de TOTA-BAMBARA : Vestibule du Chef de Village de Tota Bambara.
- Bureau de Vote de ZAMBOUGOU : Vestibule du Chef de Village de Zambougou.

La présente Note de Service qui prend effet à compter de sa date de signature, sera communiquée et publiée partout où besoin sera

ARRONDISSEMENT DE NEGALA

DECISION N° 55/A.N PORTANT CREATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE CHARGÉE DE LA REVISION OFFICIELLE

ARTICLE 1ER / Est créée la Commission Administrative chargée de la révision officielle des listes électorales.

ARTICLE 2 / La Commission Administrative est composée comme suit :

- PRESIDENT : Diély Moussa KOUYATE Chef d'Arrondissement par intérim ;

- MEMBRES :

Abdoulaye	BABY	A.D.E.M.A
Modibo	DIALLO	C.N.I.D
Gaoussou	NANAKASSE	P.D.P
Oumar	SISSOKO	U.S-R.D.A
Namory	KEITA	R.D.P.

ARTICLE 3 / La présente Décision qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

DECISION N°58/A.N. PORTANT CREATION DE LA COMMISSION DE LA DISTRIBUTION DES CARTES ELECTORALES.

ARTICLE 1ER / Est créée la commission de la distribution des cartes électorales.

ARTICLE 2 / La commission de la distribution des cartes électorales est composée comme suit

PRESIDENT : Diély Moussa KOUYATE Chef d'Arrondissement par intérim

MEMBRES :

1 Abdoulaye	BABY	A.D.E.M.A
2. Modibo	DIALLO	C.N.I.D.
3. Gaoussou	NANAKASSE	P.D.P
4. Oumar	SISSOKO	U.S-R.D.A
5. Namory	KEITA	R.D.P.
6. Fousseyni	KEITA	C.N.I.D.
7. Kalifa	SOW	P.D.P.

ARTICLE 3 / La présente Décision qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

LETTRE N°59/A.N / A MONSIEUR LE COMMANDANT DE CERCLE DE KATI

J'ai l'honneur de bien vouloir vous communiquer les emplacements des affiches ci-dessous indiqués :

Village de Négala : Négala Gare - Dispensaire
Arrondissement

Village de Faladiè : Faladiè - Marché -
Dispensaire - Boucherie

Village de Torodo : Torodo - Marche -
Maternité - Ecole.

ARRONDISSEMENT DE OUELESSEBOUGOU

DECISION N°82/A.O PORTANT CREATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE CHARGÉE DE L'ETABLISSEMENT DES LISTES ELECTORALES

ARTICLE 1ER / Il est créé au niveau de l'Arrondissement de Ouélessébougou une commission administrative chargée de l'établissement des listes électorales.

ARTICLE 2 / La Commission se compose comme suit :

PRESIDENT : Chef d'Arrondissement

U.F.D. Membre : Daniel SAMAKE

MEMBRE SUPPLEANT : Louis Augustin SAMAKE

ADAMA : Membre titulaire : Almamy SAMAKE

MEMBRE SUPPLEANT : Moussa DRAME

C.N.I.D. Membre titulaire Lamine SAMAKE

MEMBRE SUPPLEANT : Oumar KONATO

P.D.P : Membre titulaire Bah SAMAKE

MEMBRE SUPPLEANT : Lassina KONATE

ARTICLE 3 / La Commission se réunit sur convocation de son président et dresse le procès verbal de ses travaux.

ARTICLE 4 / La présente Décision se communiquée et publiée partout où besoin sera

ARRONDISSEMENT DE OUELESSEBOUGOU

DECISION N°92/A.O PORTANT CREATION DE LA COMMISSION CHARGEE DE LA DISTRIBUTION DES CARTES ELECTORALES.

ARTICLE 1ER / Il est créé au niveau de l'Arrondissement de Ouélessébougou, une commission chargée de la distribution des cartes électorales.

ARTICLE 2 / Cette commission se compose comme suit :

PRESIDENT : Le Chef d'Arrondissement

MEMBRES :

ADEMA	Nango	SAMAKE	M.S.C Ouélessébougou
	Almamy	SAMAKE	M.S.C.Ouélessébougou
PMPS	Békaye	SAMAKE	Infirmier -"-
	Daba	SAMAKE	Notable -"-
CNID	Sibiry	SAMAKE	ONP en retraite -"-
	Bakary	SOMARE	M.S.C. -"-
P.D.P	Sylvain	SISSOKO	M.S.C -"-
	Lassina	KONATE	Reparateur Radio -"-
U.F.D	Daniel	SAMAKE	Notable -"-
	Louis Augustin	SAMAKE	-"-
P.S.P.	Mohamed	CASSAMBARA	Tailleur -"-
	Tiémokodjan	BAGAYOKO	M.S.C -"-

ARTICLE 3 / La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera

ARRONDISSEMENT DE SANANKOROKA

IDENTIFICATION EMPLACEMENT RESERVE APPPOSITION AFFICHAGES ELECTORALES

1. SANAKOROKA
2. MOLOBALA
3. TOURELA
4. SINSINA
5. BANCO-COURA
6. FREINTOUMOU
7. SANAMBELE
8. KONIOBLA
9. BOUGOULA
10. NIENGUE-COURA
11. BALA
12. DIORI
13. FALAN
14. DIALAKOROKA
15. KABE
16. BANANKORO
17. MAKONO-MALINKE
18. MADINA
19. KANDIAN
20. ZOUGOUME
21. TADIANA
22. DOUBAN

ARRONDISSEMENT DE OUELESSEBOUGOU

DECISION N°94/A.O PORTANT CHOIX DES EMPLACEMENTS RESERVES A DES AFFICHES ELECTORALES.

ARTICLE 1ER / Les emplacements ci-dessous énumérés sont réservés pour l'apposition des affiches électorales.

A/ NIVEAU DE OUELESSEBOUGOU.

Au Marché face magasin F.G.R.

Au Campement : le long du mur face au goudron

A la Maison du Peuple : le long du mur face à la route secondaire

A la Maison des Jeunes : Dans la Cour de la Maison des Jeunes

B/ AU NIVEAU DES 15 BUREAUX DE VOTE.

Devant chaque bureau de vote à 10 mètres de l'entrée

ARTICLE 2 / La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera

DECISION N°003/AS-CK PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION ADMINISTRATIVE

ARTICLE 1ER / Sont désignés membres de la commission administrative, les personnes ci-dessous nommées :

Chef d'Arrondissement PRESIDENT

Bakary DIAKITE, Secrétaire Général P.A.S.J. MEMBRES

Yousseuf FANE, Secrétaire Général P.U.D.P MEMBRE

Nouhoun TRAORE, Secrétaire Général C.N.I.D MEMBRE

Bekaye DOUGOUKOLO TRAORE, Secrétaire Général R.D.A., MEMBRES

ARTICLE 2 / La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera

ARRONDISSEMENT DE SANANKORDBA**DECISION N°004/AS-CK PORTANT CREATION DE LA COMMISSION DE REPARTITION DES CARTES ELECTORALES DE L'ARRONDISSEMENT**

ARTICLE 1ER / Sont désignés membres de la commission de répartition des cartes électorales, les personnes ci-dessous nommées

MM Seydou Daouda MAIGA	PRESIDENT
Nouhoum TRAORE	MEMBRE
Blantigui TRAORE	R.D.A. -"
Fankélé SAMAKE	A.D.E.M.A -"
Diawoye KONATE	A.D.E.M.A -"
Daouda TRAORE	P.U.D.P -"
Drissa TRAORE	P.U.D.P -"
Siaka TRAORE	C.N.I.D. -"
Adama BAH	C.N.I.D. -"
Mahamadou KASSOGUE	-"
Moussa KONATE	-"
Mamady SOGORE	-"
Mme Bintou KANTE	-"
Mme KASSOGUE Mama COULIBALY	-"
Dramane COULIBALY	-"
Fousseyni SIDIBE	-"

ARTICLE 2 / La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

- Diby COULIBALY, représentant titulaire du Parti U.F.D.

- Datou COULIBALY, représentant titulaire du Parti U.F.D.

- Tafara COULIBALY, représentant suppléant du Parti U.F.D.

- Guimba COULIBALY, représentant suppléant du Parti U.F.D.

ARTICLE 2 / La présente Décision qui prend effet à partir de sa date de signature sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

ARRONDISSEMENT DE SIBY**DECISION N°002/AS.CKTI PORTANT CREATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES ELECTIONS DE L'ARRONDISSEMENT DE SIBY**

Il a été créée dans l'Arrondissement de Siby

ARTICLE 1ER / Une Commission Administrative composée comme suit :

- **PRESIDENT** : Chef d'Arrondissement

- **MEMBRES** : Deux représentants de chaque parti ou groupement politique

ARTICLE 2 / Les membres de la commission administrative sont :

PRESIDENT : Seydou Chef d'Arrondissement

ADEMA : Mahamadou KONE, Enseignant à Siby

ADEMA : Lassina KONE, Enseignant à Kéniero

U.F.D. Abdoulaye SIDIBE, Secrétaire d'Arrondissement

U.F.D. Dougoutigui CAMARA, Cultivateur à Siby Djissoumana

R.D.P. Mamadou Lamine DIABATE, Enseignant à Siby

R.D.P. Balla Moussa DIAWARA, Secrétaire d'Arrondissement

U.D.D. Hassana BATHILY, Eleveur à Siby

U.D.D. Daouda CAMARA, Ancien Elève

P.S.P Sékou KANTE, sans emploi

P.S.P Adama KONE, sans emploi

ARTICLE 3 / La présente Décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera

ARRONDISSEMENT DE SEBETE**DECISION N°002/AS PORTANT CREATION DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION DES CARTES ELECTORALES**

ARTICLE 1ER / Il est créé au niveau de l'Arrondissement une commission de distribution des cartes électorales composée de :

- MM.** - Le Chef d'Arrondissement, **PRESIDENT**
- Mamadou SAVADOGO, représentant titulaire du Parti A.D.E.M.A.
 - Samba DIALLO, représentant titulaire du Parti A.D.E.M.A.
 - Tiécoro COULIBALY, représentant suppléant du Parti A.D.E.M.A.
 - Abdoulaye DIALLO, représentant du Parti A.D.E.M.A.

ARRONDISSEMENT DE SIBY

DECISION N°004/AS.CKT1 PORTANT FIXATION DES EMBLEMES SPECIAUX POUR L'APPOSITION DES AFFICHES ELECTORALES DANS L'ARRONDISSEMENT DE SIBY

ARTICLE 1ER / Les emplacements pour l'apposition des affiches électorales dans l'Arrondissement de Siby est fixés comme suit

- a) Dans la Cour de l'Arrondissement
- b) Dans les abords et les cours des écoles abritant les sièges des bureaux de vote.

ARTICLE 2 / Il est interdit de procéder à tout affichage relatif aux élections hors de ces emplacements.

ARTICLE 3 / La présente Décision qui prend effet à partir de sa date de signature sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera

ARRONDISSEMENT DE TOUBA

DECISION N°001/AT PORTANT CREATION ET NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION DES CARTES ELECTORALES.

ARTICLE 1ER / Il est créé au niveau de l'Arrondissement de Toubá, une commission chargée de la distribution des cartes électorales à la veille des échéances électorales

ARTICLE 2 / Cette commission est composée ainsi qu'elle suit :

PRESIDENT : Drissa SANOGO, Chef d'Arrondissement

MEMBRES : Pour le Parti U.F.D. Titulaire Djigui COULIBALY

Suppléant : Abdoulaye DIAKITE

Pour le Parti ADEMA : Titulaire : Nanourgou dit Salif TRAORE

Suppléant : Simbo KEITA

Pour le Parti R.D.P. : Titulaire : Mamadou Salim DOUCOURE.

Suppléant : Tidiani SYLLA.

ARTICLE 3 / La présente Décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera

ARRONDISSEMENT DE TOUKOROKBA

DECISION N°009/ATCBA PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION DES CARTES ELECTORALES

ARTICLE 1ER / Il est créé au niveau de l'Arrondissement de Toukoroba une commission dénommée commission de distribution des cartes électorales.

ARTICLE 2 / Ladite commission est composée ainsi que suit :

- PRESIDENT : Bahouréla DIALLO, Chef d'Arrondissement

- MEMBRES : - R.D.A. : Diawoye TRAORE

- ADEMA : Badiourou KONARE

ARTICLE 3 / La présente Décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera

REGION DE SEGOUCERCLE DE SEGOUNOTE DE SERVICE N°026/CS.SV

Il est mis en place au niveau du Cercle, une Commission Administratives composée comme suit

Président : Kamafily SISSOKO 1er Adj. Commandant Cercle

Membres : - Adam BAH, Chef Section Population et Culture

- Dramane ATJI -" -"

- Diata OUATTARA -" -"

La Commission a pour mission de répartir entre les Arrondissements et la Commune tous les documents reçus et relatifs aux futures Elections municipales Législatives et Présidentielles.

REGION DE MOPTICERCLE DE BANKASSARRONDISSEMENT CENTRALDECISION N°001/AC-CBS PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION ADMINISTRATIVE.

ARTICLE 1ER/ Il est créé au niveau de l'Arrondissement Central une commission permanente dénommée "Commission Administrative"

ARTICLE 2/ Cette Commission est chargée de la confection et de la révision des listes électorales.

ARTICLE 3/ Ladite commission se compose comme suit :

Président : Le Chef d'Arrondissement Central

Membres : ALLIANCE POUR LA DEMOCRATIE AU MALI (ADEMA)

Titulaire — Moussa DIALLO

Suppléant : Amadou GUINDO

PARTI POUR LA DEMOCRATIE ET LE PROGRES (P D P)

Titulaire Amadou GUINDO

Suppléant Boureïma GUINDO

L'U.S.R.D.A

Titulaire Youssouf YARRO

Suppléant Antandou Démaou GUINDO

C.I.N.I.D

Titulaire Brè Paul SODIO

Suppléant Mohamed Touami DIARRA

-U. F. D.

Titulaire Sory Ibrahim MAIGA

(Représentant unique)

Suppléant néant

ARTICLE 4/ La commission administrative se réunira sur convocation de son président et dressera procès-verbal de toutes ses rencontres.

ARTICLE 5/ La présente décision qui prend effet à partir de sa date de signature sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

DECISION N°002/AC-CBS PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION DE DISTRIBUTION DES CARTES D'ELECTEURS

ARTICLE 1ER/ Il est créé au niveau de l'Arrondissement Central de Bankass une commission de distribution de Cartes d'Electeurs.

ARTICLE 2/ Cette Commission chargée de la distribution des Cartes aux électeurs de toutes la circonscription électorale se compose comme suit :

PRESIDENT : Le Chef d'Arrondissement Central

MEMBRES. MM Moussa DIALLO (ADEMA)

- Youssouf YARRO (US,RDA)

- Amadou GUINDO (P D P)

- Sory Ibrahim MAIGA (U F D)

- Brè Paul SODIO (C.N.I.D)

- Diakaridia YARRO Agent

Agriculture

= Youssouf DIALLO Secrétaire

d'Arrondissement

- Youssouf GUINDO Planton A.Ctral

- Siaka SENOU Syndicat A.Ctral

ARTICLE 3/ La commission de réunira sur convocation de son président et dressera procès-verbal de toutes ses rencontres.

ARTICLE 4/ La présente décision qui prend effet à partir de sa date de signature sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

DECISION N°003/AC-CBS PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION DE JUGEMENT

ARTICLE 1ER/ Il est créé au niveau de l'Arrondissement Central une commission dite "Commission de Jugement"

ARTICLE 2/ Cette Commission chargée de l'examen de toutes les réclamations des électeurs se compose comme suit :

Président : Le Chef d'Arrondissement Central

Membres : Moussa DIALLO (ADEMA)

Boureïma GUINDO (P.D.P)

Mamadou Allaye GUINDO (US,RDA)

Brè Paul SODIO (SNID)

Sory Ibrahim MAIGA (U.F.D)

Siaka SENOU Syndicat Ardt Central

ARTICLE 3/ La Commission de Jugement se réunit sur convocation de son président et dressera Procès-Verbal de ses rencontres.

ARTICLE 4/ La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

ARRONDISSEMENT DE BAYE

DÉCISION N°45/AB-CBS PORTANT CRÉATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE AU NIVEAU DE L'ARRONDISSEMENT DE BAYE

ARTICLE 1ER/ Il est créé au niveau de l'Arrondissement de Baye une Commission permanente dénommée "Commission Administrative".

ARTICLE 2/ Ladite Commission est composée comme suit :

PRÉSIDENT : Le Chef d'Arrondissement

MEMBRES :

Titulaire - Antimé YOSSSI Aide-Soignant Poste médical Baye.....ADMA

Suppléant : Moutian COULIBALY Chef Poste Forestier Baye.....ADEMA

Titulaire : Saïbou BARO Cult. Baye....PDP

Suppléant : Karim YOSSSI Chef SAA Baye -"-

COORDINATION : Titulaire : Kotoalama TRAORE Enseignant Baye

Suppléant : Dramane DIARRA Enseignant Baye.

ARTICLE 3/ La Commission se réunira sur convocation de son Président et dressera Procès-Verbal de toutes rencontres.

ARTICLE 4/ La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

DÉCISION N°046/AB-CBS PORTANT CRÉATION DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION DES CARTES ÉLECTORALES AU NIVEAU DE L'ARRONDISSEMENT DE BAYE

ARTICLE 1ER/ Il est créé au niveau de l'Arrondissement de Baye une Commission permanente dénommée "Commission de distribution des Cartes Electorales".

PRÉSIDENT : Le Chef d'Arrondissement

MEMBRES :

MM Issa SENOU Cultivateur à Baye CNID titulaire

Harouna DOUMBERE -"- -"

Suppléant

Jean Marc THIAMA Cultivateur à Nassary-Samogo TitulaireP.D.P

Amadou THIAMA Cultivateur à Nassary-Samogo Suppléant.....P.D.P

COORDINATION :

Titulaire : Harouna GANA - Moniteur d'Agriculture à Niamia

Suppléant : Sagou ZIGUIME -"- -"

ARTICLE 3/ La commission se réunira sur convocation de son Président et dressera Procès-Verbal de toutes rencontres.

ARTICLE 4/ La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

DÉCISION N°047/AB-CBS PORTANT CRÉATION DE LA COMMISSION DE JUGEMENT AU NIVEAU DE L'ARRONDISSEMENT DE BAYE

ARTICLE 1ER/ Il est créé au niveau de l'Arrondissement de Baye une commission permanente dénommée "Commission de Jugement".

ARTICLE 2/ Ladite commission est composée comme suit :

PRÉSIDENT : Le Chef d'Arrondissement

MEMBRES :

Titulaire : Aly KAREMBE Chef Poste Vétérinaire Baye.....ADEMA

Suppléant : Ibrahima BARO Vac. -"-

Titulaire : Mr.DICKO Drt.Ecole Baye RDA

Suppléant : Yaya SENOU Cult. Baye -"-

COORDINATION :

Titulaire Dramane YOSSE Directeur Ecole MINTA
Suppléant : Massa DIARRA Enseignant Ecole MINTA

ARTICLE 3/ La commission se réunira sur convocation de son Président et dressera Procès-Verbal de toutes rencontres.

ARTICLE 4/ La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

ARRONDISSEMENT DE DIALASSAGOU

DÉCISION N°01/AD.CBS PORTANT CRÉATION D'UNE COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR LA RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES.

ARTICLE 1ER/ Il est créé au niveau de l'Arrondissement de DIALASSAGOU une commission Administrative pour la révision des listes électorales.

ARTICLE 2/ Cette commission Administrative se compose comme suit :

- Le Chef d'Arrondissement	PRESIDENT
MM-Acounon DOLO A.D.E.M.A.	Membre
Bocary GUINDO U.F.D.	"-
Souleymane CISSE P.D.P	"-

ARTICLE 3/ La Commission Administrative se réunit pour effectuer les opérations de révision sur convocation de son président :

ARTICLE 4/ La Commission Administrative statue sur les demandes d'inscription ou de radiation présentées par les électeurs.

ARTICLE 5/ La Commission tient un registre de toutes les décisions et dresse un tableau récapitulatif en fin d'opérations.

ARTICLE 6/ La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

DÉCISION N°02/AD.CBS PORTANT CRÉATION D'UNE COMMISSION DE JUGEMENT ÉLECTORALE

ARTICLE 1ER/ Il est créé au niveau de l'Arrondissement une Commission de Jugement électorale.

ARTICLE 2/ Cette commission de Jugement se compose comme suit :

- Le Chef d'Arrondissement	Président
- MM. Acounon DOLO A.D.E.M.A	Membres
- Bakary GUINDO U.F.D.	"-
- Souleymane CISSE P.D.P	"-
- Sidi TRAORE A.D.E.M.A	"-
- Adama KARAKODIO U.F.D	"-
- Nouhoum KARAKODIO P.D.P	"-

ARTICLE 3/ La Commission de Jugement reçoit les observations et examine les réclamations des électeurs.

ARTICLE 4/ La Commission de Jugement se réunit sur convocation de son président.

ARTICLE 5/ La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistrée et Communiquée partout où besoin sera.

DÉCISION N°03/AD.CBS PORTANT CRÉATION D'UNE COMMISSION DE DISTRIBUTION DE CARTES D'ÉLECTEURS

ARTICLE 1ER/ Il est créé au niveau de l'Arrondissement une commission de distribution de Cartes d'Electeurs.

ARTICLE 2/ Cette Commission se compose comme suit :

Le Chef d'Arrondissement	PRESIDENT
-MM. Acounon DOLO A.D.E.M.A	Membres
Sidi TRAORE	"-
Ganglé TRAORE	"-
Youssef CISSE	"-
Bokary GUINDO U.F.D	"-
Adama KARAKODIO	"-
Hamidou SOKANDA	"-
Moussa DIAWARA	"-
Souleymane CISSE P.D.P	"-
Nouhoum KARAKODIO	"-
Boubou DIAGAYETE	"-
Boureïma ARAMA	"-

ARTICLE 2/ La Commission assurera la répartition des Cartes d'électeurs.

ARTICLE 4/ La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

ARRONDISSEMENT DE SÉGUE

DÉCISION N°77/AS/CBS PORTANT DÉSIGNATION DE LA COMMISSION DE RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

ARTICLE 1ER/ La Commission administrative chargée de la Révision des Listes Électorales dans l'Arrondissement de Ségou est composée comme suit :

PRESIDENT : Le Chef d'Arrondissement

MEMBRES

MM	Pierre Kombé SOMBORO	US, RDA
	Clément TOLOPOUDUE	ADEMA
	Gilbert WRO-OGON	CNID

ARTICLE 2/ La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

RÉGION DE MOPTI

CERCLE DE BANKASS

ARRONDISSEMENT DE BAYE

DÉCISION N°78/AS.CBS PORTANT DÉSIGNATION DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION DES CARTES ÉLECTORALES

ARTICLE 1ER/ La commission chargée de la distribution dans l'Arrondissement de Ségou est composée comme suit :

PRESIDENT : Le Chef d'Arrondissement

MEMBRES :

MM :	Pierre Kombé SOMBORO,	Cultivateur
Représentant		L'USRDA
	Clément TOLOFOUDIE	MSC Rep. ADEMA
	Gilbert URO-OGO	Chef Poste Médical
Représentant 1°		CNID

ARTICLE 2/ Les cartes Électorales qui n'ont pu être remises au titulaire, seront rendues au Président du Bureau de Vote qui les déposera après la cloture du scrutin au Président de la Prochaine Commission de Révision des Listes électorales.

ARTICLE 3/ La distribution des cartes se fera au niveau de chaque village et les emplacements prévus pour les affichages sont les lieux publics.

ARTICLE 4/ La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

ARRONDISSEMENT DE SOKOURA

DÉCISION N°039/AS.CBS. PORTANT CRÉATION D'UNE COMMISSION DE DISTRIBUTION DES CARTES D'ÉLECTEURS DANS LES BUREAUX DE VOTE.

ARTICLE 1ER/ Il est créé au niveau de l'Arrondissement de Sokoura une commission permanente dénommée " commission de distribution des Cartes d'électeurs" dans les différents bureaux de vote.

ARTICLE 2/ La dite Commission est composée comme suit :

Président : Ousmane COULIBALY Chef d'Ardt

Membres : Koké SAMAKE Secrétaire G.UL Sydicat

Tahirou Baba TOGO	Syndicat
Mamadou OUATTARA	-"
Abdoulaye DIABY	-"
Seydou GUINDO	-"
Mamadou TOUNKARA	-"

COMITÉ ALLIANCE POUR LA DÉMOCRATIE AU MALI (ADEMA)

Membres Titulaires Sadia Sénou Sokoura
Moussa Sénou -"

Membres Suppléants Ousmane Koumaré Sokoura
Diakaridia Daou -"

COMITÉ PARTI POUR LA DÉMOCRATIE ET LE PROGRES (PDP)

Membres Titulaires

Malick Sankaré Kolonkan-Peulh
Mme Amadou N'Gada Konaté Massakana

Membres Suppléants Lassina Yossi Séhé
Mamadou Pona Ouari-Marka

ARTICLE 3/ La Commission se réunira sur convocation de son Président et dressera Procès-Verbal de toutes ses rencontres.

ARTICLE 4/ La commission pourra s'adjoindre toute personne physique de morale pour l'exécution correcte de sa mission.

ARTICLE 5/ La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

DÉCISION N°040/AS-CBS PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR L'ÉTABLISSEMENT DES LISTES ÉLECTORALES

ARTICLE 1ER/ Il est créé au niveau de l'Arrondissement de Sokoura, une Commission permanente dénommée "Commission Administrative" pour l'établissement des listes électorales, listes d'émargement et des cartes d'électeurs.

ARTICLE 2/ La dite Commission est composée comme suit :

Président : Ousmane COULIBALY Chef d'Arrondissement

Membres : Koké SAMAKE, Secrétaire Général UL Syndicat

Tahirou Baba TOGO	Syndicat
- Abdoulaye DIABY	"-
Mamadou OUATTARA	"-
Seydou GUINDO	"-

COMPTÉ ALLIANCE POUR LA DEMOCRATIE AU MALI (ADEMA)

Membres titulaires : Sadia Sénou Sokoura
Ousmane Koumaré "-

Membres Suppléants : Moussa Koné "-
Diakaridia Daou "-

COMPTÉ PARTI POUR LA DEMOCRATIE ET LE PROGRES (PDP)

Membres titulaires : Malick Sankaré Kolonkan-Peulh

Mamadou Pona Ouari-Marka
Membres Suppléants : Mady Konaté Massakana
Moumini Konaté "-

ARTICLE 3/ La Commission se réunira sur convocation de son Président et dressera Procès-Verbal de toutes ses rencontres.

ARTICLE 4/ La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

DÉCISION N°041/AS.CBS PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION DE JUGEMENT

ARTICLE 1ER/ Il est créé au niveau de l'Arrondissement de Sokoura une Commission Permanente dénommée "Commission de Jugement" des consultations électorales.

ARTICLE 2/ La dite Commission est composée comme suit :

Président : Ousmane COULIBALY Chef d'Arrondissement

Membres : Koké SAMAKE Secrétaire Général UL Syndicat

Tahirou Baba TOGO	Syndicat
Mamadou OUATTARA	"-
Abdoulaye DIABY	"-
Mamadou TOUNKARA	"-
Seydou GUINDO	"-

COMPTÉ ALLIANCE POUR LA DEMOCRATIE AU MALI (ADEMA)

Membres titulaires : Sadia Sénou Sokoura
Ousmane Koumaré "-

Membres Suppléants : Moussa Sénou "-
Mamadou Djiré "-

PARTI POUR LA DEMOCRATIE ET LE PROGRES (PDP)

Membres titulaires : Malick Sankaré Kolonkan-Peulh

- Amadou N'Gada Konaté Massakana

Membres Suppléants : Lassina Yossi Séhé
Mamadou Pona Ouari-Marka

ARTICLE 3/ La présente Commission se réunira sur convocation de son Président et dressera Procès-Verbal de toutes ses rencontres.

ARTICLE 4/ La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

REGION DE GAO

CERCLE DE BOUREM

DÉCISION N°010/CB PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE CHARGÉE DE L'ÉTABLISSEMENT DES LISTES ÉLECTORALES ET DES CARTES D'ÉLECTEURS

ARTICLE 1ER/ Il est créé au niveau de l'Arrondissement de Bamba une Commission Administrative chargée de l'établissement des listes électorales.

ARTICLE 2/ Sont nommés membres de cette commission :

Président : Chef d'Arrondissement

Membres : Représentants des Partis Politiques

* Congrès National d'Initiative Démocratique

. Sidi Moussa DOUMBIA, Maître du Second Cycle

. Ibrahim SANOGO, Maître du Second Cycle

ARTICLE 3/ La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

DÉCISION N°011/AA-CB PORTANT CRÉATION D'UNE COMMISSION ADMINISTRATIVE

ARTICLE 1ER/ Il est créé au niveau de l'Arrondissement d'Almoustarat une commission administrative chargée de l'établissement des listes électorales et du remplissage des cartes d'électeurs.

ARTICLE 2/ Sont nommés membres de cette commission les militants de partis politiques dont les noms suivent :

I - Congrès National d'Initiative Démocratique

1 - Attacher Aliou MAIGA

2 - Fadimata Halidou DIALLO

II - Union Soudanaise-Rassemblement Démocratique Africain

1 - Moussa Boubacar

2 - Abdoulaye Alidji

III - Alliance pour la Démocratie au Mali

1 Alassane Assadeck HAIDARA

2 - Abdoulaye Soumaguel

ARTICLE 3/ La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

CERCLE DE BOUREM

ARRONDISSEMENT CENTRAL

DÉCISION N°04/AC-B PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE D'ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE ÉLECTORALE ET DES CARTES D'ÉLECTEURS.

ARTICLE 1ER/ Sont nommés membres de la commission administrative :

Président : Souleymane COULIBALY Chef d'Arrondissement Central

Membres : - Représentants des partis politiques

ADEMA

. Santao CISSE

. Sadou Albachar TOURE

CNID

. Mohamed Lamine ALMOUSTAPHA

. Amadou MAHAITOU

US.RDA

. Abdrahamane WAKADOU

. Aliou FARKA

ARTICLE 2/ La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

ARRONDISSEMENT DE ALMOUSTARAT

DÉCISION N°011/CB PORTANT CRÉATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ÉLECTORALE

ARTICLE 1ER/ Il est créé au niveau de l'Arrondissement de Téméra une Commission Administrative Chargée de l'établissement des Listes Electorales.

ARTICLE 2/ Sont nommés membres de cette Commission

Président : Chef d'Arrondissement

Membres : Représentants des Partis Politiques

- Congrès National D'Initiative Democratique

(CNID)

- Aliou TOURE

- Abdoulaye S. BABY

* Union Soudanaise RDA (US-RDA)

Aliou FARKA

- Maouloud FAMILY

ARTICLE 3/ La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

ARRONDISSEMENT DE DJEBOCK**DÉCISION N°22/AD PORTANT CRÉATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE**

ARTICLE 1ER/ Il est créé auprès des Chefs d'Arrondissement une Commission Administrative chargée de la révision et de l'établissement des listes électorales.

ARTICLE 2/ La composition de ladite Commission est la suivante :

- | | |
|------------------------|--------|
| - Abraham Ben BOULARAF | CNID |
| - Alhassane AHMADOU | -" |
| - Moulaye TOURE | US.RDA |
| - Un représentant | ADEMA |
| - Un représentant | RDP |

ARTICLE 3/ La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

COMMUNE DE GAO**DÉCISION N°14/CPÉG PORTANT CRÉATION D'UNE COMMISSION ADMINISTRATIVE CHARGÉE DE LA RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE DE LA COMMUNE**

ARTICLE 1ER/ Les Responsables Administratifs et Politiques dont les noms suivent sont nommés membres de la Commission Administrative chargée de la révision de la liste électorale de la Commune.

PRÉSIDENT : Oumar M'Barakou TOURE Président de la Délégation Spéciale

MEMBRES :

- | | |
|------------------------|--------|
| MM Idrissa OUMAROU | ADEMA |
| Moulaye Ahmad BOUBACAR | -" |
| Harouna GASIRE | CNID |
| Amadou MAIGA | -" |
| Oumar TONKO | US.RDA |
| Moussa Dacka TRAORE | -" |
| Alhousseini N'DIATA | PSP |
| Mohamed SAMBA | -" |
| Moussa HAMMA | RDP |
| Albert DIAMOYE | -" |

ARTICLE 2/ La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

CERCLE DE GAOARRONDISSEMENT CENTRAL**DÉCISION N°114/AC.G PORTANT COMMISSION ADMINISTRATIVE CHARGÉE DE LA RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES.**

ARTICLE 1ER/ Il est créé une commission administrative chargée de la révision des listes électorales.

ARTICLE 2/ Cette commission se compose comme suit :

PRÉSIDENT : Le 2ème Adjoint au Commandant de Cercle.

MEMBRES : Un Représentant par Parti.

ARTICLE 3/ Les travaux débiteront le 28 Août 1991 et porteront sur :

- 1°) - La révision des listes électorales
- 2°) - L'établissement des Cartes électorales.

ARTICLE 4/ La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

ARRONDISSEMENT DE N'TILLIT**DÉCISION N°01/A.N.T PORTANT CRÉATION D'UNE COMMISSION ADMINISTRATIVE**

ARTICLE 1ER/ Il est créé au niveau de l'Arrondissement de N'Tillit, une commission Administrative chargée de la révision et de l'établissement des listes électorales

ARTICLE 2/ La Composition de ladite Commission est la suivante :

- Le Chef d'Arrondissement : PRÉSIDENT
- Un Représentant de l'A.D.E.M.A : MEMBRES
- Oumar MAIGA C.N.I.D -"
- Djadjé Sidi TOURE U.S.R.D.A. -"
- Un Représentant du R.D.P -"

ARTICLE 3/ La Présente Décision qui prend effet à compte de sa date de signature sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

AVIS ET COMMUNICATIONS

AQUA CLUB CLUB DE BAMAKO (LE SOMONO)

RECEPISSE N°1085/MAT.DNAT DU 18 OCTOBRE 1991

BUT : Favoriser l'épanouissement des jeunes par la pratique d'activités sportives, culturelles ou de loisirs afin de les donner le goût de belles actions, et l'esprit de groupe

SIÈGE SOCIAL : BAMAKO

BUREAU DU COMITÉ DIRECTEUR

PRÉSIDENT : Alassane KANOUTE

VICE-PRÉSIDENT :

- 1 Moro DIAKITE
- 2 Ibrahima TOMOTA
- 3 Soumaïla TRAORE
- 4 Mamadou KEITA

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : Massa SISSOKO

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT :

- 1 Mamadou KOUYATE
- 2 Sambourou SANGARE
- 3 Amara KANTE
- 4 Djogo KEITA

SECRÉTAIRE A L'ORGANISATION :

- 1 Samba DIOP
- 2 Tiécoura KANE
- 3 Saran KEITA
- 4 Lassine TOURE
- 5 Fanta KOUYATE

SECRÉTAIRE A L'INFORMATION :

- 1 Saïbou TRAORE
- 2 Oumou SISSOKO
- 3 Mlle Maïmouna N'DAW
- 4 Souleymane KEITA
- 5 Abdoul Baby MAIGA

TRESORIER GENERAL : Alpha Oumar TRAORE

TRESORIER GENERAL ADJOINT : Mme Milada KANE

ASSOCIATION DES VENDEURS DE PIÈCES DETACHEES

RECEPISSE N°0973/MAT-DNAT DU 12 SEPTEMBRE 1991

BUT : De rechercher et d'obtenir pour ses membres un emplacement et de les aider à s'installer à leur propre compte de lutter contre toute discrimination sur le plan commercial, etc.....

SIÈGE SOCIAL : BAMAKO, Immeuble KAKA
SAMASSEKOU Centre Commercial

PRÉSIDENT : Abdoulaye DIARRA

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : MAMADOU SYMPARA

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF : Sériba TRAORE

SECRÉTAIRE AUX RELATIONS EXTERIEURES

Boubacar TOURE

SECRÉTAIRE CHARGE DES RELATIONS AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Badara TRAORE

SECRÉTAIRE A L'ORGANISATION ET A

L'ASSAINISSEMENT : Boubacar TRAORE

SECRÉTAIRE A L'INFORMATION ET A LA PRESSE

Marika COULIBALY

COMMISSAIRES AUX CONFLITS

Elhadj Abdoulaye TOURE

Alhadj Bourama COULIBALY

COMMISSAIRE AUX COMPTES : Sidi TRAORE

TRESORIER GENERAL : Danfaga KEITA

TRESORIER GENERAL ADJOINT : Moussa FOFANA

ASSOCIATION DES RESSORTISSANTS ET SYMPATHISANTS DU FOULADOUGOU SEBEKORO CERCLE DE KITA

RECEPISSE N°096/MATDB-DNAT DU 9 SEPTEMBRE 1991

BUT : Le regroupement de tous les adhérents du Fouladougou afin de mieux se connaître, l'entraide entre adhérents au cours d'événements familiaux, le soutien au comité local de développement de l'Arrondissement etc.....

SIÈGE SOCIAL : BAMAKO RUE 8 X 37 MISSIRA

LISTE NOMINATIVE DES MEMBRES DU BUREAU

PRÉSIDENT Sékou DIAKITE

VICE-PRÉSIDENT : Sériba DIAKITE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : Sayon SISSOKO

SECRÉTAIRE A L'INFORMATION : Djigui SISSOKO

SECRÉTAIRE A L'ORGANISATION : Sotigui DIAKITE

TRESORIER GENERAL : Bayiri SANGARE

SECRÉTAIRE AUX RELATIONS EXTERIEURES

- Dr Souleymane TRAORE

SECRETAIRE AUX AFFAIRES SOCIALES

- Farima SANGARE

SECRETAIRE AUX CONFLITS : Simbo DIAKITE**ETUDE DE MAITRE MAMADOU KANDA KEITA NOTAIRE**

BP : 1285 : Tél : 22.83.76 BAMAKO

SUIVANT ACTE reçu en l'Etude de Maître Mamadou Kanda KEITA, Notaire à la résidence de Bamako, et enregistré le 04 Octobre 1991, volume 38, folio 148, numéro 3377, il a été constitué entre diverses personnes une société dont les caractéristiques suivent :

FORME : Société à Responsabilité Limitée**CAPITAL** : Quatre Millions de Francs

(4.000.000 F) CFA.

DENOMINATION : CAPITOLE TRANSIT**OBJET** : la Société a pour objet au Mali et à l'Etranger :

- le transit,
- la manutention,
- les opérations de douane, de transports,
- le commerce général et la représentation.

Toutes opérations mobilières ou immobilières susceptibles de favoriser le développement de l'Objet ci-dessus.

DUREE : la Société a une durée de 60 ans sauf prorogation ou dissolution anticipée.**SIEGE** : le siège est sis à Bamako, BP : 2263**GERANCE** : la Société est gérée par Monsieur Kassoum COULIBALY**IMMATRICULATION** : la Société est immatriculée au Registre du Commerce de Bamako sous le N°2493.**SON ADJOINT** : Abdoulaye Aboubacrine**SECRETAIRE ADMINISTRATIF** : Boubacar Oumar**SECRETAIRE AUX RELATIONS EXTERIEURES** : Abdoul

Malick ABDOURHAMANE

SECRETAIRE INF. Abdoul Hamid Seydou DIALLO**TRESORIER GENERAL** : Aliou Chirfo DIALLO**SON ADJOINT** : Ayouba Ali DIALLO**SECRETAIRE ORGANISATION** : Mayoudini Aliou**ASSOCIATION DES TECHNICIENS DE CONSTRUCTIONS CIVILES DU MALI (A.T.C.C.M)****RECEPISSE N°0910/MAT-DNAT** en date du 29 Aout 1991

BUT : De rassembler ses adhérents autour d'objectifs précis en vue d'une plus grande concertation dans le cadre de l'amélioration de leur condition de vie professionnelle et sociale.

SIEGE SOCIAL : BAMAKO**COMPOSITION DU BUREAU** :**PRESIDENT ACTIF** : Moussa BOCOUM**SECRETAIRE GENERAL** : Amadou I COULIBALY**SECRETAIRE AUX REVENDICATIONS** Bakary DANIOKO**SECRETAIRE AUX REVENDICATIONS** Ibrahim COULIBALY**SECRETAIRE AUX RELATIONS EXTERIEURES** Mamadou KEITA**TRESORIER GENERAL** : Amadou HAIDARA**TRESORIER GENERAL ADJOINT** : El Hadji DICKO**SECRETAIRE A L'INFORMATION** : Boubacar DIALLO**SECRETAIRE A L'INFORMATION** : Bhéhima L. TRAORE**SECRETAIRE A L'ORGANISATION** : Nomba DIABATE**SECRETAIRE A L'ORGANISATION** : Baba Ould SALOUM**COMMISSAIRE AUX COMPTES** : Abdoulaye A. CISSE**COMMISSAIRE AUX CONFLITS** : Amadou CISSE.**ASSOCIATION DES RESSORTISSANTS DU BADJI GOURMA "A.R.B.G"****RECEPISSE N°1110/MAT-DNAT** EN DATE DU 23 OCTOBRE 1991**BUT** : Promouvoir le Développement Socio-economique et culturel du Village**SIEGE SOCIAL** : BAMAKO**LISTE NOMINATIVE DES MEMBRES DU BUREAU****SECRETAIRE GENERAL** : Abdoul Aziz Mahamadou